

Table des matières

1.0	Introduction	6
2.0	Contexte et objectifs de l'Enquête sur la population active	7
2.1	Détermination de la situation vis-à-vis de l'activité	7
3.0	Concepts et définitions de l'Enquête sur la population active	10
4.0	Méthodologie de l'enquête	23
4.1	Population visée	23
4.2	Plan de sondage	23
4.2.1	Définition des unités primaires d'échantillonnage (UPE)	23
4.2.2	Stratification primaire	24
4.2.3	Types de régions	24
4.2.4	Stratification secondaire	25
4.2.5	Sélection des grappes et des logements	25
4.2.6	Sélection des personnes	26
4.3	Taille de l'échantillon	26
5.0	Collecte des données	28
5.1	Réalisation des interviews dans le cadre de l'Enquête sur la population active	28
5.2	Supervision et contrôle de qualité	28
5.3	Non-réponse à l'Enquête sur la population active	28
6.0	Traitement des données	30
6.1	Saisie des données	30
6.2	Vérification	30
6.3	Imputation	30
6.4	Création de variables calculées	31
6.5	Pondération	31
6.6	Suppression des renseignements confidentiels	31
7.0	Qualité des données	33
7.1	Taux de réponse	33
7.2	Erreurs dans l'enquête	33
8.0	Lignes directrices relatives à la totalisation, à l'analyse et à la diffusion	35
8.1	Lignes directrices sur la pondération de l'échantillon aux fins des totalisations	35
8.2	Procédures de pondération de l'Enquête sur la population active	35
8.3	Lignes directrices relatives à l'arrondissement	37
8.4	Lignes directrices relatives à l'analyse statistique	38
8.5	Degrés approximatifs de variabilité de l'échantillonnage	38
8.6	Critères de diffusion pour l'Enquête sur la population active	43
8.7	Estimation composite	43
9.0	Questionnaire de l'Enquête sur la population active	45
9.1	Lignes directrices relatives à l'utilisation du questionnaire de l'Enquête sur la population active	45
10.0	Cliché d'enregistrement	46
10.1	Cliché d'enregistrement à grande diffusion	46
10.2	Cliché d'enregistrement à diffusion restreinte (confidentiel)	46

1.0 Introduction

Le présent manuel a été produit pour faciliter la manipulation du fichier de microdonnées des résultats de l'Enquête sur la population active (EPA). Le fichier de microdonnées à grande diffusion renferme des données non agrégées associées à une vaste gamme de variables recueillies dans le cadre de l'EPA.

Ce fichier renferme les caractéristiques personnelles de tous les membres du ménage et les caractéristiques détaillées de l'activité de tous les membres du ménage âgés de 15 ans et plus. Voir la section 3 de la présente publication pour une liste des variables de cet ensemble. Ces données sont disponibles selon la province et pour les trois principales régions métropolitaines de recensement (Montréal, Toronto et Vancouver). Il s'agit d'un fichier mensuel, et les données disponibles remontent à 1976. Ce produit est destiné aux utilisateurs qui préfèrent réaliser leur propre analyse et qui s'intéressent à des sous-groupes particuliers de la population ou qui désirent effectuer des recoupements de variables ne faisant pas partie de nos produits catalogués.

Toutes les questions se rapportant à l'ensemble de données ou à l'utilisation de celui-ci doivent être adressées à :

Statistique Canada

Division de la statistique du travail
Service à la clientèle
Téléphone : (613) 951-4090 ou ligne sans frais 1 866 873-8788
Télécopieur : (613) 951-2869
Courriel : travail@statcan.ca

2.0 Contexte et objectifs de l'Enquête sur la population active

L'Enquête canadienne sur la population active a été conçue à la suite de la Deuxième Guerre mondiale pour répondre à un besoin en données fiables et à jour sur le marché du travail. Était alors requise, de façon urgente, de l'information concernant les changements radicaux qu'avait entraînés pour le marché du travail la transition d'une économie de guerre à une économie de paix. L'enquête visait à fournir des estimations relatives à l'emploi, selon les branches d'activité et les professions, aux échelons régional et national.

D'abord une enquête trimestrielle, l'EPA est devenue une enquête mensuelle en 1952. En 1960, le Comité interministériel de la statistique du chômage a recommandé que l'on désigne l'EPA comme source officielle de la mesure du chômage au Canada. De cette consécration est né le besoin de statistiques de plus vaste portée sur le marché du travail, et notamment de données régionales plus détaillées. Au fil des ans, la portée de l'information produite dans la foulée de l'enquête s'est considérablement élargie, la thématique de l'enquête ayant fait l'objet de remaniements importants en 1976, puis en 1997. L'Enquête sur la population active brosse un tableau complet et détaillé du marché du travail canadien.

L'EPA est la seule source d'estimations mensuelles de l'emploi total qui comprend les travailleurs indépendants, l'emploi à temps plein et à temps partiel et le chômage. Elle permet la diffusion d'indicateurs standard mensuels du marché du travail comme le taux de chômage, le taux d'emploi et le taux d'activité. L'EPA est une importante source d'information quant aux caractéristiques de la population en âge de travailler, notamment l'âge, le sexe, le niveau d'instruction et les caractéristiques familiales.

Les estimations relatives à l'emploi sont ventilées de façon détaillée selon les caractéristiques démographiques, la branche d'activité et la profession, la durée de l'emploi ainsi que les heures habituellement et effectivement travaillées. L'enquête comporte des questions permettant l'analyse de nombreux sujets, comme le travail à temps partiel involontaire, le cumul d'emplois et l'absence du travail. Depuis janvier 1997, elle fournit également des données mensuelles sur le salaire, la situation vis-à-vis de la syndicalisation, le nombre d'employés au lieu de travail et la nature permanente ou temporaire de l'emploi occupé.

Les estimations relatives au chômage sont présentées selon le groupe démographique, la durée du chômage et l'activité effectuée avant de chercher du travail. De plus, des renseignements sur la branche d'activité et la profession de même que sur la raison pour avoir quitté le dernier emploi sont disponibles pour les personnes actuellement en chômage ou inactives qui ont récemment été actives sur le marché du travail.

Outre qu'elle fournit des estimations provinciales et nationales, l'EPA donne des estimations de la situation vis-à-vis de l'activité à l'échelon infraprovincial, par exemple selon les régions économiques et les régions métropolitaines de recensement.

2.1 Détermination de la situation vis-à-vis de l'activité

Les concepts d'« emploi » et de « chômage » trouvent leur origine dans la théorie de l'offre de travail comme facteur de production, et la production est définie comme étant les biens et services figurant dans le Système de comptabilité nationale. C'est pourquoi les travaux ménagers sans rémunération et le travail bénévole ne sont pas considérés comme du « travail » aux fins de l'enquête, bien que ces activités ne diffèrent pas nécessairement du travail rémunéré, que ce soit sur le plan de l'objectif ou de la nature des tâches accomplies.

Bien que l'unité de mesure logique et précise de l'offre globale de travail soit exprimée en heures-personnes, les concepts de l'enquête exigent que chaque membre de la population soit classé dans la catégorie des personnes occupées, des chômeurs ou des inactifs. Par conséquent, les personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont fourni des services (peu importe la quantité) sont classées parmi les personnes occupées. Celles qui font la preuve qu'elles ont offert leurs services (peu importe la quantité) sont classées parmi les chômeurs. Le reste de la population, c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas fourni ou offert leurs services, forme la catégorie des inactifs.

Les concepts et définitions d'« emploi » et de « chômage » adoptés par l'enquête reposent sur ceux qui sont approuvés par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Emploi : Les personnes occupées sont celles qui, au cours de la semaine de référence :

- a) ont fait un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise, c'est-à-dire tout travail rémunéré accompli pour un employeur ou à son propre compte; cela comprend aussi le travail familial non rémunéré, c'est-à-dire un travail (non rémunéré) qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnel appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui; ou
- b) avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances, par suite d'un conflit de travail ou du fait de tout autre facteur (cela n'inclut pas les personnes mises à pied, celles qui étaient inactives entre deux emplois occasionnels et celles qui avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure).

Chômage : Puisque le concept du chômage repose sur la portion inutilisée de l'offre de main-d'oeuvre, la définition opérationnelle du chômage est donc principalement basée sur l'activité de recherche d'emploi et sur la disponibilité à occuper un emploi. Non seulement cette caractéristique s'avère appropriée sur le plan conceptuel, mais le fait d'être à la recherche d'un emploi peut, dans une enquête-ménage, se mesurer objectivement et uniformément dans le temps. La définition du chômage est donc la suivante.

Les chômeurs sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence :

- a) avaient été mises à pied temporairement, mais s'attendaient à être rappelées au travail et étaient disponibles pour travailler, ou
- b) étaient sans emploi, avaient activement cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines et étaient disponibles pour travailler, ou
- c) devaient commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins à compter de la semaine de référence et étaient disponibles pour travailler.

Les personnes sont considérées comme étant disponibles pour travailler si elles ont déclaré qu'elles auraient pu travailler durant la semaine de référence si on leur avait offert un emploi convenable (ou, dans le cas des personnes mises à pied temporairement, si on les avait rappelées au travail) ou encore si la raison pour laquelle elles ne pouvaient occuper un emploi était de nature temporaire, notamment du fait d'une maladie ou d'une incapacité, d'obligations personnelles ou familiales, parce qu'elles avaient déjà un emploi devant bientôt débiter ou qu'elles étaient en vacances (avant 1997, les personnes en vacances n'étaient pas considérées comme étant disponibles). Les étudiants à temps plein qui sont actuellement aux études et qui cherchent un travail à temps plein ne sont pas considérés comme étant disponibles au cours de la semaine de référence. Il est présumé que ces étudiants sont à la recherche d'un emploi d'été, d'un emploi dans le cadre d'un programme coopératif ou d'un emploi permanent qu'ils occuperont ultérieurement; ils ne sont donc pas pris en compte dans l'offre de main d'oeuvre.

Il faut souligner que cette définition englobe deux groupes de personnes qui n'ont pas à être à la recherche d'un emploi : les personnes mises à pied temporairement et celles qui ont un emploi débutant à une date future déterminée. Les personnes mises à pied sont comptées parmi les chômeurs; elles sont manifestement disposées à fournir leurs services puisqu'elles s'attendent à retourner au travail. Le même raisonnement vaut pour les personnes qui doivent commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins.

Enfin, pour mesurer la recherche d'emploi et ainsi déterminer le nombre de chômeurs, l'EPA se fonde sur une période de quatre semaines, alors que la période de référence est d'une semaine dans le cas des personnes occupées. Cette différence est justifiée par le temps qu'il faut consacrer à la recherche d'un emploi, par exemple le temps écoulé entre le moment où l'on fait une demande d'emploi et la réception des résultats. Ces délais exigent que les démarches liées à la recherche d'emploi soient mesurées sur une période plus longue qu'une semaine pour obtenir une mesure exhaustive du nombre de chercheurs d'emploi.

Inactifs : Les personnes inactives sont celles qui, considérant les conditions qui existaient sur le marché du travail dans leur région, ne désiraient ou ne pouvaient offrir ou fournir leurs services au cours de la semaine de référence. Autrement dit, elles n'étaient ni occupées ni en chômage.

3.0 Concepts et définitions de l'Enquête sur la population active

Le dictionnaire de l'EPA fournit aux utilisateurs des définitions de variables et de termes relatifs à l'enquête. Le cas échéant, les modifications apportées aux définitions au fil des ans sont indiquées.

Absence du travail : Voir Heures (Heures perdues).

Activité antérieure des chômeurs : Activité principale avant de commencer à chercher du travail. Fait la distinction entre les personnes qui travaillaient (celles qui ont quitté leur emploi ou l'ont perdu et celles qui ont été mises à pied temporairement) et les personnes inactives, mais qui tenaient maison, allaient à l'école ou s'adonnaient à un autre genre d'activité.

Âge : L'âge est recueilli pour chaque membre des ménages participant à l'enquête, et les données sur l'activité sur le marché du travail sont obtenues pour toutes les personnes de 15 ans et plus. Avant 1966, les données relatives à l'activité sur le marché du travail portaient sur les personnes de 14 ans et plus. Depuis janvier 1997, on recueille la date de naissance afin de pouvoir tenir compte des répondants qui atteignent l'âge de 15 ans durant leur 6 mois d'inclusion dans l'échantillon.

Âge de retraite : Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on demande aux personnes qui ne travaillent pas et qui ont quitté leur dernier emploi au cours de l'année précédant l'enquête pourquoi elles ont quitté cet emploi. L'une des réponses possibles est «a pris sa retraite». L'âge moyen et médian de la retraite est calculé à partir de cette variable. Pour une explication complète de qui est représenté et comment l'âge est calculé, veuillez voir le document «L'âge de la retraite et l'estimation statistique» dans *L'emploi et le revenu en perspectives*, n° 75-001-XWF au catalogue, Été 1997.

Ancienneté : Voir *Durée de l'emploi*.

Branche d'activité (ou Industrie) : Nature générale de l'activité exercée par l'employeur pour qui l'enquêté travaille (emploi principal seulement). Si une personne n'avait pas d'emploi pendant la semaine de référence, les données portent sur le dernier emploi occupé, à condition que cet emploi remonte à moins de douze mois.

Catégorie de travailleurs : Voir *Situation vis-à-vis de l'emploi*.

Chef de famille : Voir *Personne de référence*.

Chercheurs découragés : (appelés aussi Travailleurs découragés) Depuis 1997, les chercheurs découragés sont définis comme étant des personnes qui ont déclaré vouloir travailler à un emploi ou à une entreprise au cours de la semaine de référence et qui étaient disponibles, mais qui n'ont pas cherché de travail parce qu'elles considéraient nulles les chances de trouver un emploi convenable. Avant janvier 1997, la définition de « chercheurs découragés » se limitait aux personnes qui avaient cherché du travail au cours des six derniers mois, mais non au cours des 4 dernières semaines, même si elles étaient disponibles pour travailler, parce qu'elles considéraient les perspectives d'emploi comme nulles. La modification du concept de même que la nouvelle formulation de la question a entraîné une rupture complète de la continuité de la série de données.

Chômage : Les chômeurs sont les personnes qui, durant la semaine de référence, étaient disponibles pour travailler et avaient été mises à pied temporairement, avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines ou devaient commencer un emploi au cours des quatre prochaines semaines. Pour plus de précisions, consulter la section 2.1, intitulée *Détermination de la situation vis-à-vis de l'activité*.

Chômage selon la branche d'activité et la profession : L'EPA fournit des renseignements sur le nombre de chômeurs, le taux de chômage et la population active selon la branche d'activité et la profession. Le fondement de ces catégories est la branche d'activité ou la profession du dernier emploi dans le cas des personnes actuellement en chômage qui ont occupé un emploi au cours de la dernière année. Il importe de souligner qu'aucun renseignement n'est recueilli sur la branche d'activité ou la profession de l'emploi recherché. Il faut donc interpréter ces données avec prudence. Par exemple, le dernier emploi occupé par une personne récemment diplômée d'une faculté de droit qui cherche un emploi d'avocat dans un cabinet d'avocats pourrait être serveur dans un restaurant. Dans le cas de cette personne, le chômage est attribué à l'industrie des services personnels et à la profession des services.

Couverture syndicale : Depuis janvier 1997, les employés sont classés de la façon suivante pour ce qui est de leur situation sur le plan syndical : a) membre d'un syndicat; b) n'est pas membre d'un syndicat mais est couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat; ou c) non syndiqué.

Désaisonnalisation : Les fluctuations dans les séries chronologiques d'ordre économique sont causées par les mouvements saisonniers, cycliques et irréguliers. Une série désaisonnalisée est une série dans laquelle on a supprimé les mouvements saisonniers. Ces derniers sont définis comme étant causés par des événements annuels réguliers tels que les variations des conditions climatiques, les vacances, les cycles agricoles et les cycles de production et de vente au détail durant la période de Noël et de Pâques. Il faut souligner que les séries désaisonnalisées présentent des fluctuations irrégulières de même que des fluctuations cycliques à long terme.

Le programme de désaisonnalisation est un programme informatique complexe qui détermine les mouvements saisonniers, cycliques et irréguliers d'une série sur un certain nombre d'années et qui, d'après les mouvements antérieurs, donne des estimations de facteurs saisonniers pertinents eu égard aux données actuelles. Sur une base annuelle, les séries chronologiques des données désaisonnalisées sont révisées à la lumière de la plus récente information sur les changements dans la saisonnalité.

Disponibilité : Les personnes sont considérées comme étant disponibles pour travailler si elles ont déclaré soit qu'elles auraient pu occuper un emploi durant la semaine de référence si on leur avait offert un emploi convenable (ou si on les avait rappelées au travail après une mise à pied temporaire), soit qu'elles n'auraient pu travailler en raison d'une maladie ou d'une incapacité, ou encore en raison d'obligations personnelles ou familiales, parce qu'elles avaient déjà un emploi devant bientôt débiter ou parce qu'elles étaient en vacances (avant 1997, les personnes en vacances n'étaient pas considérées comme étant disponibles). Les étudiants actuellement aux études à temps plein qui cherchent un emploi à temps plein ne sont pas considérés comme étant disponibles au cours de la semaine de référence. On suppose qu'ils cherchent un emploi d'été, un emploi dans le cadre d'un programme d'enseignement coopératif ou un emploi permanent qu'ils occuperont ultérieurement.

Durée de la période sans emploi : Nombre de mois ou d'années écoulés depuis que les personnes actuellement sans emploi ont travaillé pour la dernière fois, pourvu qu'elles aient déjà travaillé dans le passé.

Durée de l'emploi : Nombre de mois ou d'années consécutifs pendant lesquels une personne a travaillé pour l'employeur actuel (ou, si l'enquêté a travaillé au cours des douze derniers mois, le plus récent employeur). Peu importe que l'employé ait occupé plus d'un emploi ou travaillé à plus d'un endroit, si l'employeur est demeuré le même, on considère que la période d'emploi est ininterrompue. Cependant, si une personne a travaillé pour le même employeur pendant différentes périodes, la durée d'emploi correspond à la période la plus récente pendant laquelle l'employé a travaillé sans interruption.

Durée du chômage : Nombre de semaines consécutives durant lesquelles une personne a été mise à pied temporairement ou a été sans travail et à la recherche de travail. Pour être inclus dans les chômeurs, les enquêtés doivent avoir cherché du travail au moins une fois toutes les quatre semaines; il n'est pas nécessaire qu'ils en aient cherché chaque semaine. L'EPA mesure la durée de périodes incomplètes de chômage, puisque les données ne portent que sur les personnes actuellement en chômage. Toute période de travail ou de retrait de la population active interrompt la période de chômage ou y met fin.

Emploi : Les personnes occupées sont celles qui, au cours de la semaine de référence, ont fait un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail. Pour plus de précisions, consulter la section 2.1, intitulée *Détermination de la situation vis-à-vis de l'activité*.

Emploi à temps partiel : Voir *Genre de travail et raison pour travailler à temps partiel*.

Emploi à temps plein : Voir *Genre de travail*.

Emploi devant commencer à une date future : Concerne les personnes sans emploi au cours de la semaine de référence de l'enquête qui n'ont pas cherché de travail durant les quatre dernières semaines, mais qui étaient disponibles pour travailler et qui devaient commencer un emploi dans les quatre semaines à venir. Ces personnes sont considérées comme étant en chômage même si elles n'ont pas cherché un emploi durant les quatre dernières semaines, car elles sont manifestement disposées à fournir leurs services. En ce qui concerne les personnes qui doivent commencer un emploi dans plus de quatre semaines, on inclut leur cas dans la catégorie des emplois devant commencer à une date éloignée; ces personnes appartiennent à la catégorie des inactifs puisqu'elles ne font pas partie des travailleurs actuellement disponibles.

Emploi permanent : Voir *Permanence de l'emploi*.

Emploi principal : Lorsqu'un enquêté a plus d'un emploi, l'emploi auquel il travaille habituellement le plus grand nombre d'heures est considéré comme étant son emploi principal. Les données produites sur le travail à temps plein ou à temps partiel, sur la branche d'activité et sur la profession à partir des résultats de l'enquête se rapportent à l'emploi principal, de même que les données sur les employés qui concernent le salaire, la situation vis-à-vis de la syndicalisation, la permanence de l'emploi et la taille du lieu de travail.

Emploi temporaire : Voir *Permanence de l'emploi*.

Employé : Voir *Situation vis-à-vis de l'emploi*.

État matrimonial : Concerne l'état matrimonial déclaré par l'enquêté. On ne fait pas de distinction entre les couples mariés et ceux qui vivent en union libre; pour les besoins de l'enquête, il s'agit dans les deux cas de personnes mariées. Les enquêtés sont considérés « célibataires » seulement s'ils n'ont jamais été mariés, autrement ils font partie soit des personnes veuves, soit des personnes séparées ou divorcées.

Étudiants : Voir *Fréquentation scolaire et étudiants qui retourneront aux études*.

Emplois des secteurs public et privé : Le secteur public comprend les administrations municipales, provinciales et fédérales, ainsi que les sociétés d'État, les Régies des alcools et les autres institutions gouvernementales comme les écoles (incluant les universités), les hôpitaux et les bibliothèques publiques. Le secteur privé comprend tous les autres employés et travailleurs indépendants propriétaires d'entreprises (y compris les travailleurs familiaux non rémunérés qui travaillent dans ces entreprises) et les travailleurs indépendants qui ne possèdent pas une entreprise. La définition a été modifiée en janvier 1999 afin d'harmoniser les données de l'EPA pour les secteurs public et privé à la norme du Système de comptabilité nationale. Avant janvier 1999, le concept de «propriété» était utilisé à titre de base de classification pour les institutions de soins de santé et les universités dans le secteur public aux fins de l'EPA. Depuis janvier 1999, le concept de «financement» est utilisé. En conséquence, tous les employés d'hôpitaux et d'universités sont maintenant classés dans le secteur public. Les données historiques ont été révisées afin de refléter cette nouvelle définition. Il n'y a donc pas eu de rupture de la continuité dans la série de données relatives aux secteurs public et privé.

Étudiants qui retourneront aux études : Étant donné que la majorité des étudiants ne fréquentent pas l'école durant l'été, on pose des questions supplémentaires de mai à août pour déterminer les étudiants qui sont en congé pour l'été et ainsi vérifier leur situation vis-à-vis de l'activité. Les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) se voient attribuer le statut d'« étudiant qui retournera aux études » s'ils déclarent qu'ils étaient aux études à temps plein au mois de mars précédent et qu'ils ont l'intention de retourner aux études à temps plein à l'automne. Des données sont aussi disponibles pour les étudiants qui étaient aux études à temps plein au mois de mars précédent, mais qui n'ont pas l'intention de retourner aux études à temps plein ou qui n'ont pas encore déterminé ce qu'ils feront.

Famille : L'EPA définit les familles selon les critères utilisés pour les « familles économiques » : groupe de deux personnes ou plus vivant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance (y compris l'union libre) ou par adoption. Une personne vivant seule ou non apparentée à une autre personne dans le logement où elle vit est classée dans la catégorie des « personnes seules ».

Flux d'entrée en chômage : Cette variable caractérise les chômeurs selon leur activité immédiatement avant de chercher du travail. Voir *Personnes ayant quitté leur emploi, personnes ayant perdu leur emploi, rentrants et nouveaux entrants*.

Fréquentation scolaire : Permet d'établir si un enquêté fréquente ou non un établissement d'enseignement. Dans l'affirmative, on recueille le genre d'école et si l'enquêté est inscrit à temps plein ou à temps partiel, tel que déterminé par l'établissement d'enseignement.

Genre de travail : Travail à temps plein ou à temps partiel.

L'emploi à temps plein tient compte des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à leur unique emploi.

L'emploi à temps partiel tient compte des personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur unique emploi. Ces données sont disponibles pour les personnes actuellement occupées ou qui ont travaillé pour la dernière fois il y a moins d'un an. Nota : avant 1996, l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel étaient définis en fonction des heures habituellement travaillées à tous les emplois, et les personnes qui considéraient que leur travail de moins de 30 heures par semaine était un travail à temps plein étaient considérées comme des travailleurs à temps plein. En janvier 1996, on a modifié la définition, et les données historiques et dossiers ont tous été adaptés en conséquence. Il n'y a donc pas eu de rupture de la continuité dans la série de données relatives aux emplois à temps plein et à temps partiel.

Genre de travail recherché : Détermine si le demandeur d'emploi cherche un emploi à temps plein ou à temps partiel. Les chômeurs mis à pied temporairement sont considérés comme cherchant du travail à temps plein ou à temps partiel selon les heures qu'ils travaillaient habituellement à leur ancien emploi. Ces renseignements ne sont pas disponibles pour les personnes qui ne cherchent pas de travail et qui sont considérées comme des chômeurs parce qu'elles doivent commencer un emploi dans les quatre prochaines semaines (emploi devant commencer à une date future).

Heures

Horaire variable : Depuis janvier 1997, des renseignements sont recueillis pour déterminer si le nombre d'heures travaillées varie d'une semaine à l'autre. Si c'est le cas, le nombre d'heures habituellement travaillées équivaut à la moyenne des heures travaillées durant les 4 dernières semaines.

Heures effectivement travaillées : Nombre d'heures pendant lesquelles l'enquêté a effectivement travaillé au cours de la semaine de référence, ce qui inclut les heures rémunérées et non rémunérées.

Heures habituellement travaillées : Avant janvier 1997, les heures habituelles correspondaient au nombre d'heures habituellement travaillées par l'enquêté au cours d'une semaine normale, peu importe si elles étaient rémunérées. Depuis janvier 1997, les heures habituelles d'un employé correspondent à ses heures régulières ou définies par contrat, exclusion faite des heures supplémentaires. Cependant, aucune modification n'est apportée à la définition des heures habituelles des travailleurs autonomes et des travailleurs familiaux non rémunérés.

Moyenne des heures travaillées : Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine, habituellement ou effectivement, est obtenu en divisant le nombre total des heures travaillées par le nombre total de personnes occupées.

Est également calculé le nombre moyen d'heures effectivement travaillées par semaine en excluant les personnes qui n'étaient pas au travail pendant la semaine de référence.

Heures perdues (absence du travail) : Une distinction est établie entre les personnes qui ont perdu des heures de travail parce qu'elles se sont absentes pendant toute la semaine de travail ou une partie de celle-ci. Les raisons justifiant l'absence sont recueillies dans les deux cas.

Absence durant une partie de la semaine : Données recueillies seulement auprès des employés. Les raisons de l'absence comprennent : maladie ou incapacité de l'enquêté, obligations personnelles ou familiales, congé de maternité (femmes seulement), vacances, mauvais temps, conflit de travail, emploi ayant commencé ou s'étant terminé durant la semaine de référence, jour férié, travail à temps réduit, autres raisons.

Absence durant toute la semaine : Données recueillies auprès de toutes les personnes occupées. Les raisons de l'absence comprennent : maladie ou incapacité de l'enquêté, obligations personnelles ou familiales, congé de maternité (femmes seulement), vacances, conflit de travail, horaire de travail, travailleur indépendant (manque de travail), activité saisonnière (travailleurs indépendants), autres raisons. Le nombre de semaines complètes d'absence du travail est consigné. De plus, on demande aux employés ainsi qu'aux travailleurs indépendants qui possèdent une entreprise constituée en société s'ils recevaient un salaire ou un traitement pour leur absence durant la semaine de référence.

Heures supplémentaires travaillées : Nombre d'heures travaillées pendant la semaine de référence en plus des heures habituellement travaillées déclarées pour l'emploi principal. Cela comprend toutes les heures supplémentaires, peu importe si le travail a été rémunéré ou non, au taux normal ou au taux majoré. Depuis janvier 1997, les données relatives aux heures supplémentaires sont recueillies auprès des employés seulement, au moyen de deux questions qui portent sur le nombre d'heures supplémentaires rémunérées travaillées durant la semaine de référence et le nombre d'heures supplémentaires non rémunérées.

Heures supplémentaires rémunérées : comprend toutes les heures travaillées durant la semaine de référence en plus des heures normales de travail, pour lesquelles il y a eu rémunération ou indemnisation (y compris les congés compensatoires).

Heures supplémentaires non rémunérées : s'entend des heures consacrées directement au travail ou à des activités liées au travail en plus des heures normales de travail. Il doit s'agir d'heures supplémentaires travaillées pour lesquelles l'enquêté n'a reçu aucune rémunération supplémentaire.

Industries de biens (ou secteur des biens ou industries productrices de biens): Comprend ce qui suit: agriculture; foresterie, pêche, mines et extraction de gaz et de pétrole; services publics (électricité, gaz et eau); construction; et fabrication.

Industries de services (secteur des services ou industries productrices de services) : Comprend ce qui suit: commerce; transport et entreposage; finance, assurances, immobilier et location; services professionnels, scientifiques et techniques; gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien; services d'enseignement; soins de santé et assistance sociale; information, culture et loisirs; hébergement et services de restauration; autres services; et administrations publiques.

Lien avec la personne de référence de la famille : Lien entre les membres de la famille et la personne qui a été désignée comme « personne de référence » (soit la personne ayant la responsabilité des soins ou la charge de la famille). Les liens peuvent être les suivants : personne de référence, conjoint, fils ou fille, petit-fils ou petite-fille, gendre ou bru, enfant en tutelle, père ou mère, père ou mère du conjoint, frère ou soeur et autres.

Logement : Ensemble de pièces d'habitation distinct au niveau de la structure des pièces d'habitation d'autres logements, possédant une entrée privée avec accès sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier communs à l'intérieur.

Ménage : Toute personne ou tout groupe de personnes vivant dans un même logement. Un ménage peut se composer d'une personne vivant seule, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une famille.

Méthodes de recherche d'emploi : Détermine les diverses méthodes de recherche d'emploi utilisées par les personnes en chômage au cours des quatre dernières semaines. Si plus d'une méthode a été utilisée, chaque méthode est recueillie. Voici les méthodes de recherche d'emploi possibles : s'est adressé(e) à un bureau de placement public, à un bureau de placement privé, à un syndicat, directement à des employeurs, à des amis ou des parents, a fait paraître une annonce dans un journal ou a répondu à des annonces, a consulté les annonces d'offres d'emploi, a utilisé d'autres méthodes.

Mise à pied temporaire : Les personnes mises à pied temporairement sont des employés qui n'ont pas travaillé durant la semaine de référence parce qu'elles avaient été renvoyées temporairement par leur employeur en raison de la conjoncture économique (manque de travail, baisse des commandes ou des ventes, réoutillage, etc.). Elles doivent avoir une date précise de retour au travail ou leur employeur doit leur avoir indiqué qu'elles seraient ultérieurement rappelées au travail, et elles doivent être disponibles pour travailler au cours de la semaine de référence. Ces personnes n'ont pas à chercher un travail pour être comptées parmi les chômeurs.

Avant janvier 1997, la formulation et la structure du questionnaire étaient telles qu'un certain nombre de personnes mises à pied temporairement n'étaient pas considérées comme tel et étaient classées dans la catégorie des « personnes inactives » plutôt que dans la catégorie des « chômeurs ». On a remédié au problème lors du remaniement de 1997, de sorte qu'on a commencé à recenser un plus grand nombre de personnes mises à pied temporairement. Ces changements ont amené une rupture de la continuité de la série de données sur les personnes mises à pied temporairement. Étant donné que les personnes mises à pied temporairement ne constituent qu'une faible proportion des chômeurs (moins de 10 %), l'incidence de ces changements sur le taux de chômage global est négligeable.

Moyenne des heures travaillées : Voir *Heures*.

Niveau d'instruction : Plus haut niveau d'instruction atteint. Les questions concernant le niveau d'instruction ont été modifiées en 1990 afin de mieux saisir la relation entre le niveau d'instruction et la situation par rapport au marché du travail.

De 1976 à 1989 : Les données sur les études primaires et secondaires indiquaient le nombre d'années d'études primaires et secondaires terminées. Dans le cas des personnes dont le plus haut niveau d'instruction atteint se situait entre la 11^e et la 13^e année, on n'essayait pas de déterminer si l'enquêté avait bien obtenu un diplôme. Toutefois, les études postsecondaires étaient limitées aux études nécessitant normalement l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. En outre, les renseignements sur le genre d'études postsecondaires avaient trait à seulement trois catégories : 1) études postsecondaires partielles; 2) certificat ou diplôme d'études postsecondaires; 3) diplôme universitaire.

Depuis janvier 1990 : Les données sur les études primaires et secondaires indiquent le plus haut niveau d'études atteint. On obtient ainsi une meilleure mesure des enquêtés qui ont sauté ou n'ont pas réussi une année qu'avec le nombre d'années scolaires. Une question sur l'obtention d'un diplôme d'études secondaires a aussi été ajoutée puisque la croyance générale veut que les personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires soient moins compétitives sur le marché du travail. Selon les nouvelles questions, on qualifie de postsecondaire toute formation pouvant compter pour l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'un établissement d'enseignement. Cette modification permet d'inclure un plus grand nombre de personnes dans la catégorie des études postsecondaires. Par exemple, les programmes d'apprentissage de métiers comportant des stages et les programmes des écoles professionnelles ou les écoles de métier privées n'exigent pas toujours un diplôme d'études secondaires. Ces études sont maintenant considérées comme postsecondaires, alors qu'avant 1990, seules les études primaires ou secondaires auraient été prises en compte. Enfin, plus de renseignements sont recueillis quant au genre d'études postsecondaires : 1) études postsecondaires partielles; 2) diplôme ou certificat professionnel décerné à l'issue d'une période de formation professionnelle ou de stage; 3) diplôme ou certificat non universitaire d'un collège communautaire, CEGEP, école de sciences infirmières, etc.; 4) certificat universitaire inférieur au baccalauréat; 5) baccalauréat; et 6) diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat.

Nouveaux entrants : Personnes devenant membres de la population active à la recherche de leur premier emploi (chômeurs).

Obligations personnelles ou familiales : Depuis janvier 1997, plus de détails sont recueillis concernant les raisons personnelles ou familiales pour les questions suivantes: raison pour absence du travail, raison pour avoir quitté le dernier emploi, raison pour le travail à temps partiel et raison pour ne pas avoir cherché du travail. Les renseignements supplémentaires comprennent a) soins à donner à ses enfants, b) soins à donner à un parent âgé et c) autres raisons personnelles ou familiales. La liste de réponses comprend également « est enceinte » pour la question sur la raison pour avoir quitté le dernier emploi et « congé de maternité » pour la question sur la raison pour absence du travail.

Permanence de l'emploi : Depuis janvier 1997, on recueille des renseignements permettant de diviser les emplois rémunérés en deux catégories : emplois permanents et emplois temporaires. Cette classification dépend des intentions de l'employeur et des caractéristiques de l'emploi plutôt que des intentions de l'employé. Si un emploi qui était officiellement considéré comme permanent doit prendre fin sous peu du fait de compressions de personnel ou de la fermeture de l'entreprise, l'emploi est toujours considéré comme étant permanent.

Permanent : Un emploi permanent est un emploi qui devrait durer aussi longtemps que l'employé le désire, à la condition que la conjoncture économique le permette; c'est-à-dire que la date de cessation de l'emploi n'est pas déterminée à l'avance.

Temporaire : Un emploi temporaire est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin. Des renseignements sont recueillis pour permettre la répartition des emplois temporaires entre quatre groupes : emplois saisonniers, emplois temporaires (c'est-à-dire pour une durée déterminée ou dans le cadre d'un contrat de travail, y compris le travail effectué par le biais d'une agence de placement), emplois occasionnels et autres emplois temporaires.

Personne de référence : À l'interview, l'enquêté désigne une personne de référence pour la famille. Cette personne est habituellement un adulte qui a la charge de la famille ou est responsable des soins de la famille. Le lien de chaque membre de la famille par rapport à cette personne de référence est recueilli. Voir aussi *Lien avec la personne de référence de la famille*.

Personnes ayant perdu leur emploi : Personnes actuellement sans emploi, qui ont travaillé pour la dernière fois il y a moins d'un an et qui ont involontairement quitté leur emploi (c'est-à-dire que la cessation d'emploi a été le fait de l'employeur et était attribuable par exemple à la conjoncture économique ou à des compressions de personnel). Avant 1997, cette catégorie était divisée en deux groupes : les personnes ayant été mises à pied temporairement et celles ayant été mises à pied de façon permanente. Depuis janvier 1997, des motifs plus détaillés sont prévus pour les mises à pied permanentes : fin de l'emploi saisonnier; fin de l'emploi temporaire ou de l'emploi d'une durée déterminée ou à contrat; travail occasionnel; manque de travail; déménagement de l'entreprise; abandon des affaires par l'entreprise; a été mis à pied en raison de la conjoncture économique et ne s'attend pas à être rappelé; congédiement par l'employeur; autres raisons.

Personnes ayant quitté leur emploi : Personnes actuellement sans emploi, qui ont travaillé pour la dernière fois il y a moins d'un an et qui ont volontairement quitté leur emploi. Cela signifie que la cessation d'emploi n'a pas été le fait de l'employeur. Les raisons précises recueillies sont les suivantes : maladie de l'enquêté, obligations personnelles ou familiales, va à l'école, aucune raison précise, a déménagé, n'était pas satisfait de son emploi, a pris sa retraite. Depuis 1997, d'autres raisons sont disponibles, notamment « a vendu ou fermé l'entreprise (travailleurs (euses) à leur compte seulement) » et « est enceinte ».

Personnes cumulant des emplois : Personnes qui, durant la semaine de référence, occupaient deux emplois ou plus simultanément. On nomme parfois ces personnes les « cumulards ».

Personnes seules : Personnes qui vivent seules ou qui ne sont pas apparentées à une autre personne du ménage. On ne les compte pas parmi les membres de la famille.

Population : La population cible de l'enquête correspond à l'ensemble des personnes de 15 ans et plus qui résident dans les provinces du Canada, à l'exception de celles qui suivent : les personnes qui vivent dans les réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées et les pensionnaires d'établissements (par exemple, les personnes détenues dans les pénitenciers et les patients d'hôpitaux ou de maisons de repos qui ont résidé dans l'établissement pendant plus de six mois).

Population active : Population civile de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) qui, durant la semaine de référence de l'enquête, était occupée ou en chômage. Avant 1966, l'enquête portait sur les personnes de 14 ans et plus.

Population active selon la branche d'activité ou la profession : Voir *Chômage selon la branche d'activité ou la profession*.

Population inactive : Voir la section 2.1, intitulée *Détermination de la situation vis-à-vis de l'activité*.

Profession : Désigne le genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence, établi à partir du genre d'emploi déclaré et de la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Si l'enquêté n'avait pas d'emploi, les données portent sur le dernier emploi occupé depuis moins d'un an.

Raison pour avoir quitté le dernier emploi : Question posée à toutes les personnes classées dans la catégorie des chômeurs ou des inactifs qui ont occupé un emploi il y a moins d'un an. Voir *Personnes ayant perdu leur emploi* et *Personnes ayant quitté leur emploi* pour connaître les raisons détaillées.

Raison pour les heures perdues ou l'absence du travail : Voir *Heures perdues*.

Raison pour ne pas chercher du travail : Depuis janvier 1997, cette question est posée aux personnes sans emploi qui n'ont pas cherché de travail, mais qui ont dit vouloir travailler durant la semaine de référence. Avant 1997, cette question était posée aux personnes qui avaient cherché du travail au cours des six derniers mois, mais non durant les quatre dernières semaines. Voir aussi *Chercheurs découragés*.

Raison pour travailler à temps partiel : (Voir aussi *Genre de travail*) Avant l'introduction du questionnaire remanié en janvier 1997, la question sur la raison pour travailler à temps partiel était posée à toutes les personnes dont le total des heures habituellement travaillées à tous les emplois ou entreprises était inférieur à 30 heures par semaine. Les raisons possibles étaient les suivantes : maladie de l'enquêté, obligations personnelles ou familiales, va à l'école, n'a trouvé que du travail à temps partiel, ne voulait pas de travail à temps plein, autres raisons et travail à temps plein de moins de 30 heures. Les enquêtés de cette dernière catégorie étaient considérés comme travailleurs à temps plein et n'étaient pas pris en considération dans les estimations liées au temps partiel. Le taux de « temps partiel involontaire » était obtenu en divisant le nombre de personnes qui ont déclaré n'avoir pu trouver qu'un emploi à temps partiel par le nombre de personnes travaillant à temps partiel.

Depuis janvier 1997, on demande à tous les enquêtés qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur principal emploi ou à leur unique emploi s'ils veulent travailler plus ou moins de 30 heures à un (seul) emploi ou à une (seule) entreprise. Selon la réponse, on demande ensuite quelle est la principale raison pour laquelle ils travaillent à temps partiel.

Lorsque les personnes répondent qu'elles veulent travailler moins de 30 heures par semaine, on leur demande de donner la raison principale pour laquelle elles ne veulent pas travailler 30 heures ou plus par semaine. Les réponses possibles sont les suivantes : maladie de l'enquêté, obligations personnelles ou familiales, va à l'école, choix personnel, autre raison.

En ce qui concerne les personnes qui déclarent vouloir travailler 30 heures ou plus par semaine, on leur demande quelle est la raison principale pour laquelle elles travaillent moins de 30 heures. Les réponses possibles sont les suivantes : maladie de l'enquêté, obligations personnelles ou familiales, va à l'école, conjoncture économique, n'a pu trouver un travail de 30 heures ou plus par semaine, autre raison. On demande ensuite aux personnes qui ont répondu « conjoncture économique » ou « n'a pu trouver un travail de 30 heures ou plus par semaine » si elles ont cherché un travail de 30 heures ou plus par semaine au cours des quatre dernières semaines. Les personnes qui ont cherché un travail à temps plein sont alors considérées comme faisant partie de la catégorie « temps partiel involontaire ». Le taux de « temps partiel involontaire » est obtenu en divisant le nombre de personnes de cette catégorie par le nombre total de personnes travaillant à temps partiel à leur emploi principal ou à leur seul emploi. Les modifications apportées aux concepts et aux définitions en janvier 1997 ont entraîné une rupture complète de la continuité de la série de données sur le temps partiel involontaire.

Recherche d'emploi : Voir *Méthodes de recherche d'emploi*.

Région économique : Les régions économiques (RE) de l'EPA ont été déterminées, en collaboration avec les provinces, à chaque remaniement décennal de l'échantillon. Les régions correspondent habituellement aux régions que les provinces définissent à des fins administratives et statistiques. Depuis 1995, les RE de l'EPA coïncident avec les régions infraprovinciales (RI) définies par la Division des normes de concert avec les provinces, et sont utilisées pour la diffusion des données infraprovinciales par Statistique Canada.

Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) : Est composée d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes (appelées banlieues urbaines et rurales) dont le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé. La population du noyau urbain d'une RMR compte au moins 100 000 habitants, et d'une AR se situer entre 10 000 et 99 999 habitants, d'après les résultats du recensement précédent.

Les régions suivantes permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR).

Noyau urbain est une grande région urbaine dans les limites d'une RMR ou d'une AR où la population (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 100 000 habitants dans le cas d'une RMR ou se situer entre 10 000 et 99 999 habitants dans le cas d'une AR et a une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré.

Banlieue urbaine est la région urbaine située à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas contiguë au noyau urbain. Elle compte au minimum 1 000 habitants et a une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres du recensement précédent.

Banlieue rurale est le territoire au sein d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

Régions rurales et petites villes : Régions à l'extérieur des zones de navettage des régions métropolitaines de recensement (RMR) ou agglomération de recensement (AR). Ceci inclut :

Les régions rurales sont des régions ayant une population clairsemée située à l'extérieur des petites villes, les villages et les autres localités comptant moins de 1 000 habitants selon le recensement précédent.

Les petites villes sont des régions urbaines comptant entre 1 000 à 9 999 habitants et qui ont une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres du recensement précédent.

Rémunération : Voir *Salaire*.

Rentrants : Personnes actuellement en chômage qui, après avoir cessé d'exercer un emploi, ont été inactives pendant un certain temps après avoir quitté ou perdu leur dernier emploi.

Salaire : Depuis janvier 1997, des renseignements sont recueillis sur le salaire ou traitement habituel des employés à leur emploi principal. On demande aux enquêtés de déclarer leur salaire ou traitement, y compris les pourboires, les commissions et les primes, avant impôt et autres déductions. Les salaires ou traitements hebdomadaires ou horaires sont calculés conjointement avec les heures de travail par semaine, habituellement payées. Les salaires horaires moyens, les salaires hebdomadaires moyens et la répartition des salaires peuvent donc faire l'objet de croisements avec d'autres variables comme l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, la profession et le statut syndical. Les personnes qui sont rémunérées sur une base horaire sont également identifiées.

Secteur public : Voir *Emplois des secteurs public et privé*.

Sécurité d'emploi : Voir *Permanence de l'emploi*.

Semaine de référence : Semaine civile complète (du dimanche au samedi) sur laquelle porte, chaque mois, l'Enquête sur la population active. C'est habituellement la semaine où tombe le 15^e jour du mois. Les interviews sont réalisées durant la semaine suivante, appelée semaine d'enquête, et la situation vis-à-vis de l'activité déterminée est celle de la semaine de référence.

Situation vis-à-vis de l'activité : Désigne la situation de l'enquêté sur le marché du travail : un membre de la population active âgé de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) est soit occupé, soit en chômage, soit inactif. Voir la section 2.1, intitulée *Détermination de la situation vis-à-vis de l'activité*.

Situation vis-à-vis de l'emploi : Il existe deux grandes catégories de travailleurs, soit ceux qui travaillent pour autrui et ceux qui travaillent à leur compte. Ces deux groupes peuvent être subdivisés en sept catégories de travailleurs, décrites ci-après. (Voir aussi *Emplois des secteurs public et privé*).

Employés :

Employés (secteur privé) : Personnes qui travaillent à titre d'employés dans une firme ou une entreprise du secteur privé.

Employés (gouvernement ou secteur public) : Personnes qui travaillent pour une administration municipale, provinciale ou fédérale, un organisme ou un service public, une société d'État ou encore un établissement public comme une école (incluant les universités) ou un hôpital. La définition a été modifiée en janvier 1999 afin d'harmoniser les données de l'EPA pour les secteurs public et privé à la norme du Système de comptabilité nationale. Avant janvier 1999, le concept de «propriété» était utilisé à titre de base de classification pour les institutions de soins de santé et les universités dans le secteur public aux fins de l'EPA. Depuis janvier 1999, le concept de «financement» est

utilisé. En conséquence, tous les employés d'hôpitaux et d'universités sont maintenant classés dans le secteur public. Les données historiques ont été révisées afin de refléter cette nouvelle définition. Il n'y a donc pas eu de rupture de la continuité dans la séries de données relatives aux secteurs public et privé.

Travailleurs indépendants :

Propriétaires actifs d'entreprises constituées en société : Propriétaires actifs d'une entreprise constituée en société, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel. Ce groupe se subdivise en deux catégories :

avec aide rémunérée
sans aide rémunérée

Propriétaires actifs d'entreprises non constituées en société et autres travailleurs indépendants : Propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel non constitués en société et travailleurs indépendants qui n'ont pas d'entreprise (par exemple, gardiennes d'enfants et livreurs de journaux). Ce groupe se subdivise en deux catégories :

avec aide rémunérée
sans aide rémunérée

Travailleurs familiaux non rémunérés : Personnes qui travaillent sans rémunération dans une entreprise, une exploitation agricole ou un bureau professionnel, pour un parent qui en est propriétaire ou exploitant et qui occupe le même logement.

Nota : La définition de **travailleur rémunéré** peut différer selon la nature de l'analyse. Lorsqu'il s'agit d'estimer le nombre de travailleurs associés au revenu global du travail, on inclut habituellement les employés et les travailleurs indépendants qui possèdent une entreprise constituée en société dans les estimations des travailleurs rémunérés. Par contre, la plupart des analystes du marché du travail ne tiennent compte que des employés dans les estimations des travailleurs rémunérés, et les propriétaires d'entreprises constituées en sociétés sont regroupés avec le reste des travailleurs indépendants.

Taille de l'entreprise : Depuis janvier 1998, le nombre d'employés travaillant dans tous les établissements de l'employeur est recueilli auprès des employés. Les réponses sont consignées selon les tailles suivantes : moins de 20, de 20 à 99, de 100 à 500 et plus de 500.

Taille de l'établissement (lieu de travail) : Depuis janvier 1997, le nombre d'employés au lieu de travail (c'est-à-dire l'immeuble ou le chantier) est recueilli auprès des employés. Les réponses sont consignées selon les tailles suivantes : moins de 20, de 20 à 99, de 100 à 500 et plus de 500. Le concept du lieu de travail s'apparente au concept d'établissement utilisé dans de nombreuses enquêtes-entreprises réalisées par Statistique Canada.

Taux d'activité : Pourcentage de la population active totale par rapport à l'ensemble de la population de 15 ans et plus. Le taux d'activité pour un groupe donné (par exemple les femmes de 25 ans et plus) correspond au pourcentage de la population active dans ce groupe par rapport à l'effectif total du groupe.

Taux de chômage : Nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active. Le taux de chômage pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, etc.) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage des actifs dans ce groupe également.

Taux d'emploi : (rapport emploi-population) Nombre de personnes occupées exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus. Le taux d'emploi d'un groupe particulier (selon l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la province, etc.) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe exprimé en pourcentage de l'effectif de ce groupe.

Temps partiel involontaire : Voir *Raison pour travailler à temps partiel*.

Travail : Comprend tout travail accompli contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, c'est-à-dire le travail fait contre rémunération pour un employeur ou à son propre compte. Il peut également s'agir d'un travail familial non rémunéré (voir travailleurs familiaux non rémunérés).

Travailleur rémunéré : Voir *Situation vis-à-vis de l'emploi*.

Travailleurs familiaux non rémunérés : Voir *Situation vis-à-vis de l'emploi*

Travailleurs indépendants : Voir *Situation vis-à-vis de l'emploi*

4.0 Méthodologie de l'enquête

4.1 Population visée

L'EPA est une enquête mensuelle réalisée auprès des ménages. Son échantillon est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée de 15 ans et plus. Sont spécifiquement exclus du champ de l'enquête les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les personnes qui vivent dans les réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'établissements publics. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus.

4.2 Plan de sondage

L'EPA a fait l'objet d'un remaniement qui s'est traduit par l'introduction d'un nouveau plan de sondage à la fin de 2004. Tous les cinq ans, les estimations tirées de l'Enquête sur la population active (EPA) subissent d'importantes révisions. Depuis le début de l'année 2005, les révisions sont axées sur quatre changements majeurs. Toutes les estimations ont été ajustées en fonction des chiffres de population du Recensement de 2001; les estimations selon les secteurs d'activité ne sont plus fondées sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 1997 mais sur celui de 2002; de même, les estimations selon les professions ne sont plus classées selon la Classification type des professions de 1991 mais selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) de 2001. Enfin, les limites géographiques sont établies en fonction de la Classification géographique type (CGT) de 2001, ce qui ne touche que les limites des régions métropolitaines de recensement.

L'échantillon de l'EPA est fondé sur un plan stratifié à plusieurs degrés s'appuyant sur un échantillonnage probabiliste à toutes les étapes du processus. À la première étape, les régions géographiques, appelées « unités primaires d'échantillonnage » (UPE), sont sélectionnées. Une liste des logements est créée pour chacune des UPE retenues. À la deuxième étape, des logements sont choisis à partir de cette liste.

L'EPA utilise un plan de sondage avec renouvellement de panel, suivant lequel les ménages sélectionnés restent dans l'échantillon pendant six mois consécutifs. L'échantillon complet est formé de six sous-échantillons ou panels représentatifs. Chaque mois, on remplace le panel qui fait partie de l'échantillon depuis six mois. Les ménages qui cessent de faire partie de l'échantillon sont remplacés par d'autres ménages du même secteur ou d'un secteur comparable. Il en résulte un chevauchement des cinq sixièmes de l'échantillon d'un mois à l'autre, ce qui produit un plan de sondage efficace pour estimer les variations d'un mois à l'autre. Le renouvellement après six mois évite d'imposer un fardeau trop lourd aux répondants des ménages sélectionnés aux fins de l'enquête. Grâce au renouvellement des panels, il est possible de réaliser facilement des enquêtes supplémentaires à partir de l'échantillon de l'EPA, mais sans utiliser l'échantillon complet de l'enquête.

Toutes les provinces sont soumises aux mêmes principes pour ce qui est du plan de sondage.

4.2.1 Définition des unités primaires d'échantillonnage (UPE)

Pour la première fois en 2004, des UPE ont été définies pour l'ensemble du pays. On a créé ces unités en regroupant des îlots jusqu'à ce que chaque UPE couvre le nombre déterminé de ménages. La méthodologie employée pour la création des UPE permet d'assurer que les unités sont formées de composantes contiguës et qu'elles sont compactes.

4.2.2 Stratification primaire

Pour accroître l'efficacité du plan de sondage, on regroupe les UPE en strates. Ces strates doivent respecter les grands découpages géographiques de manière à améliorer la qualité des estimations qui y sont associées.

Les provinces sont subdivisées en régions économiques (RE) et en régions économiques de l'assurance-emploi (REAE). Les RE sont des régions géographiques caractérisées par une structure économique plus ou moins homogène et définies en fonction des ententes fédérales-provinciales. Ces régions restent relativement stables au fil des ans. Les REAE sont des régions géographiques utilisées par Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Elles sont à peu près de la taille des RE mais ne s'appuient pas sur les mêmes définitions. Les estimations de la population active sont produites pour les deux ensembles de régions.

Les intersections des deux ensembles de régions forment le premier degré de stratification pour l'EPA. Ces intersections RE/REAE sont considérées comme les strates primaires, et une stratification plus poussée est effectuée à partir de ces strates (voir la section 4.2.4). Il convient de noter que, dans le plan actuel de l'EPA, la stratification respecte également un troisième ensemble de régions, soit les régions métropolitaines de recensement (RMR). La plupart de ces RMR correspondent aux REAR.

[Cliquez ici](#) pour afficher les cartes de référence de l'Enquête sur la population active selon les régions métropolitaines de recensement (RMR) ou les régions économiques (RE).

4.2.3 Types de régions

Les strates primaires (intersections RE/REAE) sont subdivisées en cinq types de régions : régions au taux d'inoccupation élevé, régions autochtones, régions rurales, régions urbaines et régions éloignées. Le plan antérieur comportait une base de sondage des appartements, qui n'existe plus dans le plan actuel. On l'a supprimée parce qu'elle était trop coûteuse à tenir et qu'elle n'offrait pas d'avantages appréciables sur le plan de l'efficacité. Le plan de 1994 s'appuyait également sur un plan rural à trois degrés qui n'est plus utilisé parce qu'il ne permettait pas un traitement adéquat de problèmes précis de collecte associés aux régions à faible densité de population. Bon nombre des régions visées par le plan rural à trois degrés de 1994 sont maintenant classées dans la catégorie des régions au taux d'inoccupation élevé.

La catégorie des régions au taux d'inoccupation élevé a été employée pour la première fois en 2004. Elle regroupe les UPE qui se caractérisent par un taux élevé d'inoccupation. On a créé cette catégorie pour répondre adéquatement aux besoins particuliers de ces régions au chapitre de la collecte des données.

Les UPE qui comptent une forte proportion d'Autochtones dans les quatre provinces de l'Ouest sont regroupées dans la strate des régions autochtones. On a introduit cette nouvelle catégorie pour faire face à la demande croissante d'estimations visant la population autochtone. Cette catégorie ne s'applique pas aux six autres provinces, la population autochtone de celles-ci étant nettement plus petite.

Les régions urbaines et rurales sont assez librement fondées sur les définitions du recensement, à quelques exceptions près permettant la formation de strates dans certaines régions. Les régions urbaines regroupent les découpages géographiques allant des principales RMR aux villages les plus petits considérés dans le cadre du Recensement comme des « régions urbaines » (comptant 1 000 habitants et plus), tandis

que les régions rurales regroupent les régions qui ne sont désignées ni comme urbaines ni comme éloignées.

Environ 1 % de la population de l'EPA se trouve dans des régions éloignées, moins accessibles aux intervieweurs de l'EPA que les autres régions. Pour des fins administratives, cette partie de la population fait l'objet d'un échantillonnage distinct fondé sur la base aréolaire des régions éloignées. Certaines populations vivant dans des régions à très faible densité sont exclues de la base de sondage.

4.2.4 Stratification secondaire

Les RMR sont stratifiées de nouveau selon trois catégories de strates : régions urbaines ordinaires, régions à revenu élevé et régions d'immigrants. On a introduit les strates des immigrants dans le plan pour accroître la souplesse aux fins de l'échantillonnage de cette sous-population. Comme c'était le cas dans le plan antérieur, les strates des revenus élevés servent à améliorer la couverture de la sous-population touchant de tels revenus.

Les grandes régions urbaines hors RMR font également partie de la catégorie des strates des régions urbaines ordinaires. Lorsque cela est possible et/ou nécessaire, on stratifie de nouveau ces strates ordinaires pour accroître l'efficacité du plan. La plupart des régions urbaines font partie des strates urbaines ordinaires qui, en fait, regroupent la majorité de la population du Canada.

Les petites régions urbaines entourées de régions éloignées sont classées dans une catégorie distincte, soit celle des zones urbaines isolées. Dans ces régions, les strates sont constituées en fonction des découpages géographiques. Il importe de souligner que l'on utilise un degré supplémentaire d'échantillonnage pour ces régions afin de réduire les coûts de collecte.

Lorsque cela est possible et/ou nécessaire, on stratifie les UPE des régions rurales de façon optimale pour accroître l'efficacité du plan. Dans chaque province, les régions éloignées sont soumises à un échantillonnage proportionnel au nombre de logements qu'elles comprennent, et aucune stratification supplémentaire n'est effectuée. Les logements sont sélectionnés au moyen d'un échantillonnage systématique dans chacun des lieux visés.

4.2.5 Sélection des grappes et des logements

Pour toutes les catégories de strates, exception faite de celle des zones urbaines isolées, la sélection de l'échantillon des UPE (toujours au nombre de six ou de multiples de six) de chaque strate représente le premier degré d'échantillonnage. Pour chaque UPE retenue, on doit disposer d'une liste des logements pour choisir l'échantillon des logements.

C'est en 2004 que l'on a utilisé pour la première fois le registre des adresses (RA) afin de réduire les coûts de l'établissement des listes et le sous-dénombrement de la base. Le registre des adresses est une base d'adresses résidentielles numérotées. Ces adresses sont couplées aux découpages géographiques de Statistique Canada et de Postes Canada et ont été vérifiées lors des recensements de 1991, 1996 et 2001. Depuis 2001, la base a été enrichie d'adresses tirées de fichiers administratifs, des fichiers de facturation des compagnies de téléphone et du fichier de remboursement de la TPS pour habitations. Bien que cette base ne soit pas établie à l'échelon national, elle couvre actuellement 88 % environ du parc résidentiel. Différentes stratégies d'utilisation du RA ont été élaborées. Si le RA est de très bonne qualité pour une UPE donnée, l'échantillon de logements sera prélevé directement d'une liste d'adresses extraite du RA. Lorsque le RA est de bonne qualité, la liste d'adresses qui en est extraite ainsi qu'une carte des

UPE sont transmises à un intervieweur sur place à des fins de validation. L'échantillon est alors prélevé à partir de la liste validée. Enfin, lorsque la qualité du RA est inadéquate, seule une carte est transmise à l'intervieweur sur place qui visite les UPE et établit la liste de tous les logements privés. L'échantillon des logements est tiré de cette liste.

Dans le cas des strates des zones urbaines isolées, on retient tout d'abord deux villes dans chaque strate. Dans chacune des villes retenues, on prélève un échantillon de régions géographiques plus petites ou unités secondaires d'échantillonnage (USE). Les cartes des USE sélectionnées sont transmises aux intervieweurs sur place. Ces derniers établissent les listes de tous les logements privés des USE, et les échantillons des logements sont choisis à partir de ces listes.

Le nombre de logements échantillonnés dans une UPE (ou une USE) dépend du type de strate. Par exemple, dans la base aréolaire urbaine, le rendement de l'échantillon s'établit à six ou huit logements, selon la taille de la ville. Dans les strates rurales, le rendement de chaque UPE s'établit à 10 logements. Dans toutes les UPE et USE, les logements font l'objet d'un échantillonnage systématique. Il s'agit là de la dernière étape de l'échantillonnage.

4.2.6 Sélection des personnes

On recueille des renseignements démographiques sur tous les membres du ménage pour lequel le logement sélectionné constitue le lieu de résidence habituel. Tous les membres civils du ménage âgés de 15 ans et plus sont automatiquement sélectionnés, et les renseignements sur la population active sont recueillis pour chacun d'entre eux. On réduit le fardeau des personnes âgées (c'est-à-dire celles de 70 ans et plus) en reportant les réponses fournies à l'interview initiale aux cinq mois suivants de l'enquête.

4.3 Taille de l'échantillon

On détermine la taille de l'échantillon des personnes admissibles aux fins de l'EPA de manière à répondre aux exigences statistiques d'exactitude pour diverses caractéristiques de la population active à l'échelon provincial et infraprovincial et à satisfaire aux besoins des administrations fédérale, provinciales et municipales ainsi que d'une multitude d'autres utilisateurs de données.

L'échantillon mensuel de l'EPA comporte quelque 50 000 logements. Une fois que l'on a exclu les logements vacants, les logements démolis ou convertis à des vocations non résidentielles, les logements habités uniquement par des personnes inadmissibles, les logements en construction et les logements saisonniers, il reste environ 53 400 occupés par une personne admissible ou plus. Dans cet échantillon, l'information sur la population active recueillie vise quelque 102 000 personnes de 15 ans et plus membres de la population civile.

Le tableau suivant indique le nombre visé de ménages dans l'échantillon de l'EPA. La taille de l'échantillon de l'EPA varie d'un mois à l'autre et peut changer au fil du temps, les partenaires finançant parfois un élargissement de l'échantillon.

Les chiffres apparaissant dans le tableau comprennent, respectivement, 1 250 et 1 100 ménages supplémentaires dans les échantillons de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ces ajouts sont financés par les administrations provinciales de ces provinces dans le but d'accroître la qualité des estimations relatives aux Autochtones.

Province	Taille de l'échantillon
Terre-Neuve-et-Labrador	1 965
Île-du-Prince-Édouard	1 400
Nouvelle-Écosse	3 005
Nouveau-Brunswick	2 858
Québec	9 956
Ontario	15 605
Manitoba	3 783
Saskatchewan	3 926
Alberta	5 368
Colombie-Britannique	5 783
Canada	53 648

5.0 Collecte des données

La collecte des données de l'Enquête sur la population active (EPA) a lieu tous les mois durant la semaine qui suit la semaine de référence de l'EPA. La semaine de référence correspond habituellement à la semaine où tombe le 15 du mois.

5.1 Réalisation des interviews dans le cadre de l'Enquête sur la population active

Les intervieweurs de Statistique Canada sont des employés embauchés et formés pour mener l'EPA et d'autres enquêtes auprès des ménages. Chaque mois, ils communiquent avec les logements de l'échantillon pour recueillir l'information requise au sujet de la population active.

Les interviews de l'EPA sont réalisées par téléphone par des intervieweurs travaillant dans un centre ITAO (Interviews téléphoniques assistées par ordinateurs) d'un bureau régional ou par visite personnelle d'un intervieweur sur place. Depuis 2004, les logements nouvellement incorporés à l'échantillon dans les régions urbaines sont contactés par téléphone si le numéro de téléphone est disponible dans un dossier administratif. Autrement, le logement est contacté par un intervieweur sur place. Ils recueillent premièrement des renseignements socio-démographiques sur chaque membre du ménage, puis des renseignements relatifs à la population active concernant tous les membres du ménage qui sont âgés de 15 ans ou plus et ne sont pas membres des Forces armées. La majorité des interviews suivantes sont réalisées par téléphone. Lors des interviews mensuelles subséquentes, l'intervieweur fait confirmer les renseignements socio-démographiques obtenus le premier mois, puis il recueille les renseignements relatifs à la population active pour le mois courant.

Pour un logement donné, l'intervieweur obtient habituellement les renseignements relatifs à tous les membres du ménage auprès d'un membre bien informé du ménage. Appelée réponse « par procuration », cette façon de procéder est appliquée parce qu'il serait trop coûteux et fastidieux de faire plusieurs visites ou appels pour obtenir l'information directement auprès de chaque personne du ménage. Environ 65 % des renseignements recueillis le sont de cette manière.

Lorsque, pendant la période de six mois où un logement fait habituellement partie de l'échantillon, un ménage entier déménage et est remplacé par un nouveau ménage, on recueille des renseignements sur le nouveau ménage pendant le reste de la période de six mois.

5.2 Supervision et contrôle de qualité

Tous les intervieweurs de l'EPA travaillent sous la supervision d'un groupe d'intervieweurs principaux. Ceux-ci ont pour responsabilité de s'assurer que les intervieweurs connaissent bien les concepts de l'EPA, les procédures qui y sont associées et ses nombreuses enquêtes supplémentaires. Ils ont aussi pour fonction de contrôler régulièrement le travail des intervieweurs. Les intervieweurs principaux sont eux-mêmes supervisés par les gestionnaires du programme de l'EPA.

5.3 Non-réponse à l'Enquête sur la population active

Le taux de non-réponse à l'EPA s'établit le plus souvent à environ 7 % des ménages admissibles. Les intervieweurs ont pour consigne de faire tous les efforts raisonnables pour mener les interviews de l'EPA avec les membres des ménages admissibles. Lorsqu'une personne commence par refuser de participer à l'EPA, le bureau régional envoie à l'adresse du logement

une lettre soulignant l'importance que revêtent l'enquête et la collaboration du ménage. Suit un deuxième appel ou une deuxième visite de l'intervieweur. Dans les cas où la visite ou l'appel de l'intervieweur tombe à un mauvais moment, on fixe un rendez-vous à un moment qui conviendra mieux. Quand il n'y a personne au logement, l'intervieweur rappelle à de nombreuses reprises. Quelles que soient les circonstances, on ne remplace jamais un logement sélectionné par un autre logement en cas de non-réponse.

Chaque mois, après qu'on a déployé tous les efforts voulus pour réaliser les interviews, il reste un petit nombre de ménages qui n'ont pas répondu. Pour les ménages non-répondants de l'EPA, on applique une formule de pondération pour tenir compte des ménages non répondants.

6.0 Traitement des données

Ce chapitre présente un bref résumé des étapes du traitement des données nécessaires à la production du fichier.

6.1 Saisie des données

Depuis 1994, les intervieweurs saisissent directement les réponses aux questions de l'enquête au moment de l'interview. Ils utilisent à cette fin un ordinateur portatif où est chargée une version automatisée du questionnaire. L'emploi d'un questionnaire automatisé réduit les délais et coûts de traitement associés à la saisie des données, aux erreurs de transcription et à la transmission des données. On soumet les données des réponses à un cryptage pour en préserver le caractère confidentiel, puis on les transmet par modem au bureau régional concerné de Statistique Canada. Les données sont par la suite transmises à Ottawa, au moyen d'une ligne protégée, pour y être traitées. Avant que ne soit mis en place le mécanisme des interviews assistées par ordinateur (IAO), les intervieweurs inscrivaient les renseignements sur des questionnaires de papier, lesquels étaient envoyés au bureau régional en vue de la saisie des données, après quoi les données étaient transmises à Ottawa.

6.2 Vérification

Une partie du contrôle se fait au moment de l'interview. Lorsque les renseignements introduits sont hors-limite (trop faibles ou trop élevées), ou encore qu'ils entrent en contradiction avec des renseignements introduits auparavant, l'intervieweur voit paraître à l'écran de l'ordinateur des messages lui demandant de modifier les renseignements. L'intervieweur a toutefois la possibilité de passer outre aux contrôles et de sauter des questions si l'enquêté ne connaît pas la réponse ou refuse de répondre. Pour cette raison, on soumet les données des réponses à d'autres processus de vérification et d'imputation après réception au bureau central.

Les étapes de la vérification et de l'imputation qui font partie du traitement consistent à relever les données incohérentes ou manquantes et à apporter les modifications nécessaires. Comme la valeur réelle de chaque inscription sur le questionnaire n'est pas connue, la seule façon de discerner les erreurs consiste à chercher les incohérences évidentes (par exemple, un enquêté de 15 ans dont le dernier emploi remonte à 1940). Si une valeur est suspecte mais raisonnable, elle sera incluse dans les statistiques mensuelles. Il faut donc insister sur l'importance du contrôle de la qualité et former adéquatement les intervieweurs pour assurer que les erreurs soient le moins nombreuses possible et ne se produisent pas de façon systématique.

On remplace les valeurs erronées ou manquantes qui ont été décelées par des valeurs logiquement cohérentes. Ces changements sont effectués automatiquement au moyen du système de vérification et d'imputation ou par des experts du domaine. Ils sont fondés sur des critères préétablis et peuvent faire appel à la logique interne du questionnaire, à la consultation des données des mois précédents (si elles sont disponibles) ou à l'utilisation d'enregistrements semblables pour l'imputation d'une ou de plusieurs valeurs.

6.3 Imputation

On peut distinguer trois types de non-réponse dans le cadre de l'EPA. La non-réponse complète du ménage se produit lorsque aucune réponse n'est fournie pour quelque membre du ménage que ce soit. Ces ménages sont supprimés et pris en compte dans la procédure de pondération. La non-réponse partielle du ménage se produit lorsqu'au moins un des membres du ménage, mais pas tous, fournit des réponses dans le cadre de l'enquête. Enfin, la non-réponse à des

questions se produit lorsque des réponses à certaines questions ont été fournies, mais qu'il manque des réponses à d'autres questions, ou lorsque l'interview a été interrompue de sorte que les questions d'une partie du questionnaire restent sans réponse. La non-réponse partielle du ménage et la non-réponse à des questions sont traitées au moyen de la procédure d'imputation.

L'EPA s'appuie sur un système d'imputation par enregistrement donneur, par lequel les réponses fournies sur d'autres questionnaires complets servent à remplir les champs sans données des enregistrements incomplets. Pour obtenir le meilleur appariement possible, le système repère l'enregistrement donneur en fonction des données sociodémographiques et des données sur la population active. Cette méthode fait en sorte que les caractéristiques figurant dans l'enregistrement donneur retenu correspondent, le plus possible, à celle apparaissant dans l'enregistrement incomplet.

6.4 *Création de variables calculées*

Un certain nombre de variables du fichier de microdonnées sont calculées à partir des réponses au questionnaire en fonction de règles de classification. Par exemple, la situation vis-à-vis de l'activité fait l'objet de calculs fondés sur des combinaisons particulières de réponses à certaines questions de l'enquête concernant l'activité rémunérée, la situation vis-à-vis de l'emploi, la recherche d'emploi, la disponibilité, etc.

[Cliquez ici](#) pour afficher la liste des variables calculées

6.5 *Pondération*

Dans un échantillon probabiliste comme celui de l'EPA, l'estimation se fonde sur le principe selon lequel chaque personne faisant partie de l'échantillon « représente », outre elle-même, plusieurs autres personnes ne faisant pas partie de l'échantillon. Par exemple, dans un échantillon aléatoire simple de 2 % de la population, chaque personne faisant partie de l'échantillon représente 50 personnes au sein de la population.

À l'étape de la pondération, on calcule, pour chaque enregistrement, le nombre de personnes représentées. Ce poids figure dans le fichier de microdonnées et **doit** servir à établir les estimations pertinentes à partir des données de l'enquête. Par exemple, si l'on entend estimer (* le nombre de personnes inscrites à temps plein à l'université au cours de la semaine de référence), on sélectionne les enregistrements de l'échantillon qui se rapportent aux (* ménages/personnes *) ayant cette caractéristique et on fait la somme des poids figurant dans ces enregistrements.

La méthode employée pour calculer ces poids est présentée de façon détaillée à la section 8.2.

6.6 *Suppression des renseignements confidentiels*

Il convient de noter que les fichiers de données « à grande diffusion » décrits précédemment diffèrent à plusieurs égards des « fichiers-maîtres » de l'enquête détenus par Statistique Canada. Ces différences sont attribuables aux mesures prises pour protéger l'anonymat des répondants de l'enquête. Les utilisateurs qui veulent avoir accès à l'information exclue des fichiers de microdonnées peuvent acheter des totalisations personnalisées. Les estimations produites seront transmises à l'utilisateur, à condition qu'elles soient conformes aux lignes directrices relatives à l'analyse et à la diffusion décrites dans les sections 8.4 et 8.6 du présent document.

Le fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) renferme les données pour le Canada, les provinces et les trois principales régions métropolitaines de recensement – soit celles de Toronto, Montréal et Vancouver. Le fichier-maître des données de l'enquête comprend des identificateurs

géographiques explicites pour la province, la région économique et la région métropolitaine de recensement. Il est aussi possible d'obtenir, lorsque la taille de l'échantillon le permet, des estimations visant d'autres découpages géographiques. Veuillez communiquer avec le Service à la clientèle, par téléphone au numéro sans frais 1 866 873-8788, par télécopieur au (613) 951-2869 ou par courriel à l'adresse suivante : travail@statcan.ca

7.0 Qualité des données

Les estimations de l'EPA, comme celles tirées de toute autre enquête-échantillon, sont entachées d'erreurs d'échantillonnage et d'erreurs non dues à l'échantillonnage. Par conséquent, pour interpréter correctement les estimations tirées de cette enquête, il importe de connaître la qualité des données. Pour assurer et surveiller la qualité des données de l'EPA, on a mis en place un important programme de qualité des données. Une gamme complète d'indicateurs de la qualité est produite périodiquement et est soumise à une analyse rigoureuse. Le taux de réponse figure au nombre de ces indicateurs clés.

7.1 Taux de réponse

Le tableau suivant présente les taux de réponse de l'Enquête sur la population active selon la province.

Province	Taille de l'échantillon en date de janvier 2005	Taux de réponse de l'EPA *
		%
Terre-Neuve-et-Labrador	1,965	93
Île-du-Prince-Édouard	1,400	93
Nouvelle-Écosse	3,005	93
Nouveau-Brunswick	2,858	93
Québec	9,956	92
Ontario	15,605	92
Manitoba	3,783	94
Saskatchewan	3,926	94
Alberta	5,368	93
Colombie-Britannique	5,783	93
Canada	53,648	93

Nota : La taille de l'échantillon de l'EPA correspond au nombre de ménages sélectionnés.

*Le taux de réponse de l'EPA correspond au nombre de ménages répondants à l'EPA exprimé en pourcentage du nombre de ménages sélectionnés aux fins de l'EPA.

7.2 Erreurs dans l'enquête

Les estimations tirées de cette enquête sont fondées sur un échantillon de ménages. Les estimations obtenues seraient peut-être un peu différentes si on réalisait un recensement exhaustif en utilisant notamment le même questionnaire, les mêmes intervieweurs et superviseurs et les mêmes méthodes de traitement que pour l'enquête elle-même. L'écart entre les estimations découlant de l'échantillon et celles que donnerait un dénombrement exhaustif réalisé dans des conditions comparables est appelé erreur d'échantillonnage de l'estimation.

Des erreurs qui ne sont pas reliées à l'échantillonnage peuvent se produire à presque toutes les étapes des opérations d'enquête. Les intervieweurs peuvent avoir mal compris les instructions, les enquêtés peuvent se tromper en répondant aux questions, les réponses peuvent être saisies de façon incorrecte sur les questionnaires et des erreurs peuvent être faites au moment du traitement et de la totalisation des données. Il s'agit là d'autant d'erreurs non dues à l'échantillonnage.

Lorsque le nombre d'observations est élevé, les erreurs aléatoires ont peu d'effet sur les estimations calculées à partir des résultats de l'enquête. Toutefois, les erreurs systématiques contribuent à biaiser les estimations. À chacune des étapes du cycle de collecte et de traitement des données, on applique des mesures d'assurance de la qualité pour contrôler la qualité des données. Au nombre de ces mesures figurent le recours à des intervieweurs hautement qualifiés, une formation poussée des intervieweurs concernant les procédures et le questionnaire de l'enquête, l'observation des intervieweurs en vue de cerner les problèmes liés à la conception du questionnaire ou à une mauvaise compréhension des instructions, des contrôles visant à réduire au minimum les erreurs de saisie des données ainsi que des vérifications du codage et des contrôles ayant pour but d'attester de la logique du traitement.

8.0 Lignes directrices relatives à la totalisation, à l'analyse et à la diffusion

Le présent chapitre de la documentation énonce les lignes directrices auxquelles doivent se conformer les utilisateurs qui effectuent des totalisations, ou qui analysent, publient ou diffusent sous une autre forme des données tirées des fichiers de microdonnées de l'enquête. Notons que sont publiées, dans le cadre de l'Enquête sur la population active, des estimations désaisonnalisées et non désaisonnalisées. En suivant ces lignes directrices, les utilisateurs devraient être en mesure d'obtenir les chiffres correspondant aux estimations non désaisonnalisées produites par Statistique Canada et, parallèlement, des chiffres qui ne sont pas publiés à l'heure actuelle, dans le respect des directives établies.

8.1 Lignes directrices sur la pondération de l'échantillon aux fins des totalisations

Si les poids appropriés ne sont pas utilisés, les estimations tirées des fichiers de microdonnées ne pourront pas être considérées comme représentatives de la population de l'enquête et ne correspondront pas à celles produites par Statistique Canada.

Les utilisateurs doivent également tenir compte du fait que certains logiciels ne permettent pas la production d'estimations qui correspondent exactement à celles de Statistique Canada en raison du traitement du champ des poids.

8.2 Procédures de pondération de l'Enquête sur la population active

Dans l'EPA, le poids définitif associé à chaque enregistrement est le produit des facteurs suivants : le poids de base, le sous-poids de la grappe, le poids de stabilisation, le facteur compensatoire pour la non-réponse, le facteur d'ajustement selon la province, l'âge et le sexe et selon la région infraprovinciale. Ces facteurs sont décrits ci-dessous.

Poids de base

Dans un échantillon probabiliste, le plan de sondage lui-même détermine les poids qui seront utilisés pour produire des estimations non biaisées de la population. Chaque enregistrement doit être pondéré par l'inverse de la probabilité de sélection de la personne qui lui est associée. Dans l'exemple d'un échantillon aléatoire simple de 2 %, cette probabilité sera de 0,02 pour chaque personne, et les enregistrements auront un poids de $1 / 0,02 = 50$. Compte tenu de la complexité du plan de l'EPA, les logements de différentes régions ont des poids de base différents. Puisque toutes les personnes admissibles du logement sont interviewées (directement ou par procuration), cette probabilité est à peu près équivalente à la probabilité de sélection du logement.

Sous-poids de la grappe

On définit la grappe de manière à ce que le nombre de logements dans l'échantillon augmente très légèrement advenant une croissance modérée du parc résidentiel. Une croissance substantielle peut être tolérée dans une grappe isolée avant que l'échantillon supplémentaire ne pose un problème de collecte sur le terrain. Par contre, si la croissance se manifeste dans plus d'une grappe de la zone d'affectation de l'intervieweur, l'effet cumulatif de toutes les hausses pourrait entraîner un problème sur le plan de la charge de travail. Dans les grappes caractérisées par une croissance substantielle, on fait appel au sous-échantillonnage pour s'assurer que la tâche de l'intervieweur reste raisonnable. Le sous-poids de la grappe correspond à l'inverse du ratio de sous-échantillonnage des grappes soumises à cette procédure.

Poids de stabilisation

La stabilisation de l'échantillon permet aussi de résoudre des problèmes relatifs à la croissance de l'échantillon. Le sous-échantillonnage des grappes permet de traiter les cas de croissance isolée dans des régions relativement petites, tandis que la stabilisation de l'échantillon permet de traiter la croissance lente de l'échantillon au fil des ans, croissance attribuable à l'adoption d'un taux fixe d'échantillonnage et à la croissance générale de la population. La stabilisation de l'échantillon se fait par l'élimination aléatoire de logements de l'échantillon afin de maintenir un échantillon de la taille désirée. Le poids de base est ajusté selon le ratio de la taille de l'échantillon, en fonction du taux fixe d'échantillonnage, de manière à obtenir un échantillon de la taille désirée. Ce facteur d'ajustement est désigné par le terme « poids de stabilisation ». L'ajustement est appliqué aux régions de stabilisation formées des logements appartenant à la même région économique de l'assurance-emploi et au même groupe de renouvellement.

Non-réponse

Dans certains types de non-réponse (p. ex., absence temporaire du ménage, refus), les données provenant de l'interview du ménage lors d'un mois précédent sont reportées et servent de données pour le mois en cours.

Dans d'autres cas, la non-réponse est compensée par une hausse proportionnelle des poids des ménages répondants. On augmente le poids de chaque ménage répondant par le ratio correspondant au nombre de ménages qui auraient dû être interviewés divisé par le nombre de ménages effectivement interviewés. On effectue cet ajustement séparément pour les régions de non-réponse, lesquelles sont définies par la région économique de l'assurance-emploi, le type de région et le groupe de renouvellement. L'ajustement est fondé sur l'hypothèse selon laquelle les caractéristiques des ménages interviewés s'apparentent à celles des ménages qui auraient dû être interviewés dans une région de non-réponse.

Sous-poids de l'Enquête sur la population active

Le produit des facteurs de pondération décrits plus haut est désigné par le terme « sous-poids de l'EPA ». Tous les membres d'un même ménage échantillonné se voient attribuer le même poids.

Ajustements infraprovinciaux et ajustements selon la province, l'âge et le sexe

Le sous-poids peut servir à produire une estimation valide d'une caractéristique, quelle qu'elle soit, pour laquelle des renseignements sont recueillis dans le cadre de l'EPA. Toutefois, ces estimations seront fondées sur une base qui renferme des renseignements datant parfois de plusieurs années et qui ne sont donc plus représentatifs de la population actuelle. On corrige les poids de l'échantillon à la lumière de renseignements auxiliaires plus à jour au sujet de la population cible afin d'améliorer à la fois l'exactitude des estimations et la représentativité de l'échantillon en regard de la population actuelle.

Des estimations indépendantes sont disponibles mensuellement pour divers groupes d'âge-sexe selon la province. Il s'agit de projections démographiques fondées sur les données les plus récentes du recensement, les registres des naissances et des décès ainsi que les estimations de la migration. À la dernière étape, ces renseignements auxiliaires servent à convertir les sous-poids en poids définitifs au moyen d'une méthode de calibration. Cette méthode permet de faire en sorte que la somme des poids définitifs produits corresponde aux projections du recensement pour les variables auxiliaires, à savoir les totaux des divers groupes d'âge-sexe, des régions économiques, des régions métropolitaines de recensement, des groupes de renouvellement, des ménages et de la taille de la famille économique. On corrige également les poids de manière à ce que les estimations du mois précédent relatives à l'industrie et à la situation au regard de l'activité tirées de l'échantillon du mois courant concordent avec les estimations correspondantes tirées de

l'échantillon du mois précédent. C'est ce qu'on appelle l'estimation composite. Tout cet ajustement est appliqué au moyen de la technique de la régression généralisée.

Le poids définitif n'est généralement pas utilisé pour les suppléments de l'EPA. On emploie plutôt le sous-poids, comme l'expliquent les paragraphes qui suivent.

8.3 Lignes directrices relatives à l'arrondissement

Pour que les estimations tirées de ces fichiers de microdonnées et destinées à la publication ou à d'autres formes de diffusion correspondent à celles produites par Statistique Canada, on incite fortement les utilisateurs à respecter les directives suivantes concernant l'arrondissement de ces estimations.

- a) Les estimations figurant dans le corps d'un tableau statistique doivent être arrondies à la centaine la plus proche au moyen de la technique normale d'arrondissement. Selon la méthode normale d'arrondissement, si le premier ou le seul chiffre à éliminer se trouve entre 0 et 4, le dernier chiffre à retenir ne change pas. Si le premier ou le seul chiffre à éliminer se trouve entre 5 et 9, le dernier chiffre à retenir est augmenté de 1. Par exemple, dans une procédure normale d'arrondissement à la centaine la plus proche, lorsque les deux derniers chiffres se situent entre 00 et 49, ils sont remplacés par 00 et le chiffre précédent (soit celui de la centaine) n'est pas modifié. Lorsque les deux derniers chiffres se situent entre 50 et 99, ils sont remplacés par 00 et le chiffre précédent est augmenté de 1.
- b) Les totaux et totaux partiels marginaux figurant dans les tableaux statistiques doivent être calculés à partir de leurs composantes non arrondies puis doivent être arrondis à la centaine la plus proche au moyen de la procédure normale d'arrondissement.
- c) Dans le cas des moyennes annuelles et des moyennes mobiles de trois mois, on doit faire la somme des estimations non arrondies puis diviser cette somme par le nombre de mois visés par la moyenne (soit 12 ou 3). Les proportions, les taux et les pourcentages doivent être calculés à partir des composantes arrondies (c.-à-d. les numérateurs et/ou dénominateurs arrondis), puis doivent être arrondis eux-mêmes à la décimale au moyen de la procédure normale d'arrondissement.
- d) Les sommes et les différences des agrégats (ou des ratios) doivent être établies à partir de leurs composantes arrondies à la décimale la plus proche.
- e) Lorsque, pour des raisons d'ordre technique ou autre, l'utilisation d'une technique autre que la procédure normale d'arrondissement se traduit par la publication ou la diffusion sous une forme quelconque d'estimations qui diffèrent des estimations correspondantes publiées par Statistique Canada, les utilisateurs sont instamment priés d'expliquer ces écarts dans la publication ou les documents diffusés.
- f) Les utilisateurs ne doivent en aucun cas publier ou diffuser sous une autre forme des estimations non arrondies. Les estimations non arrondies laissent supposer un degré d'exactitude supérieur à celui réellement obtenu.

Nota : Il sera difficile de produire des estimations désaisonnalisées qui concordent parfaitement. Ces estimations dépendent de la méthodologie de désaisonnalisation, des modèles utilisés, de la longueur de la série faisant l'objet de la désaisonnalisation et de l'ajustement itératif proportionnel des séries calculées de façon indépendante. L'ajustement itératif proportionnel est une procédure qui permet d'assurer la cohérence entre les séries. Par exemple, il se peut que la somme des emplois des groupes d'industries d'une province donnée ne corresponde pas au nombre d'emplois dans la province parce que les chiffres ont été désaisonnalisés séparément.

L'ajustement itératif proportionnel consiste à faire concorder le total des groupes d'industries avec le total provincial.

8.4 Lignes directrices relatives à l'analyse statistique

L'EPA se fonde sur un plan de sondage complexe, qui comporte une procédure de stratification, des étapes multiples de sélection et des probabilités variables de sélection des répondants. L'utilisation des données tirées d'enquêtes aussi complexes présente des problèmes pour les analystes, dans la mesure où la conception de l'enquête et les probabilités de sélection conditionnent les procédures de calcul de l'estimation et de la variance qu'il convient d'employer. Pour éviter d'introduire des biais dans les estimations et l'analyse des données de l'enquête, on doit utiliser les poids d'enquête.

Si de nombreuses procédures d'analyse des logiciels statistiques permettent l'utilisation de poids, le sens et la définition du poids dans ces procédures peuvent différer de ce qu'il convient d'employer dans le cadre d'une enquête-échantillon. Par conséquent, si les estimations produites au moyen de ces logiciels sont souvent correctes, la variance calculée est de qualité médiocre. La variance approximative d'estimations simples comme les totaux, les proportions et les ratios (pour des variables qualitatives) peut être établie à l'aide des tableaux de la variabilité d'échantillonnage approximative.

8.5 Degrés approximatifs de variabilité de l'échantillonnage

Variabilité d'échantillonnage

L'Enquête sur la population active recueille des renseignements auprès d'un échantillon de ménages. On pourrait obtenir des estimations différentes d'un recensement complet des ménages réalisé dans un environnement identique à celui de l'Enquête sur la population active c.à.d. basé sur les mêmes questionnaires, intervieweurs, méthodes de traitement, etc.

L'erreur d'échantillonnage, ou erreur-type, est une mesure permettant de quantifier l'écart entre une estimation fondée sur un échantillon et la valeur tirée d'un recensement. Elle se base sur la notion du prélèvement de plusieurs échantillons, bien que, dans une enquête, on prélève un seul échantillon et on recueille des renseignements se rapportant aux unités de cet échantillon. Le prélèvement d'un grand nombre d'échantillons à partir d'une population donnée, selon le même plan d'échantillonnage, produirait une estimation située à une erreur-type de la valeur censitaire dans environ 68 % des échantillons et à deux erreurs-type de la valeur censitaire dans environ 95% des échantillons.

On peut aussi exprimer la variabilité d'échantillonnage en fonction de l'estimation. Le coefficient de variation (CV) est une mesure de l'erreur d'échantillonnage définie en pourcentage de l'estimation. En fait, il s'agit d'une erreur-type relative. Il est également possible d'établir des intervalles de confiance en utilisant le CV. Par exemple, avec un CV de 7 %, on peut dire que dans 68 % des échantillons, la valeur censitaire se trouvera au maximum à plus ou moins 7 % (la valeur du CV) de l'estimation alors que dans 95 % des échantillons, elle se situera au maximum à plus ou moins 14 % (le double du CV) de l'estimation.

Indicateurs de variabilité d'échantillonnage

Il est préférable d'obtenir des CV peu élevés puisque de tels CV indiquent que la variabilité d'échantillonnage est faible par rapport à l'estimation. Le CV dépend de la valeur des estimations, de la taille de l'échantillon à partir duquel l'estimation est établie, de la répartition de l'échantillon et de l'utilisation d'estimations postcensitaires de la population dans la procédure d'estimation. La valeur des estimations est importante parce que le CV représente l'erreur d'échantillonnage exprimée en pourcentage de l'estimation. Plus la valeur de l'estimation est faible, plus le CV est élevé (toutes choses étant égales par ailleurs). Par exemple, lorsque le taux

de chômage est élevé, le CV peut être faible. Si le taux de chômage baisse en raison de l'amélioration de la situation économique, le CV correspondant augmentera. Normalement, dans le cas d'estimations similaires, l'estimation fondée sur l'échantillon le plus grand est associée au CV le plus bas, car l'erreur d'échantillonnage est plus petite.

Par ailleurs, les estimations se rapportant à des caractéristiques plus groupées donnent lieu à un CV plus élevé. Ainsi, les personnes employées dans les secteurs de la foresterie, de la pêche, de l'exploitation minière et de l'exploitation pétrolière et gazière au Canada sont plus regroupées sur le plan géographique que les femmes de 55 à 64 ans employées en Ontario. La variabilité d'échantillonnage correspondant à ce dernier groupe sera plus faible, même si la valeur des estimations est similaire.

Enfin, les estimations se rapportant à l'âge et au sexe sont généralement plus fiables que d'autres estimations analogues parce que, dans le cas des estimations de l'EPA, l'échantillon est calibré en fonction des estimations postcensitaires de la population selon diverses catégories d'âge et de sexe. Pour poursuivre l'exemple précédent, les personnes employées à temps partiel en Alberta seront associées à une variabilité d'échantillonnage plus forte que les hommes de 35 à 44 ans employés en Colombie-Britannique, même si la valeur des estimations est similaire.

Variabilité des estimations mensuelles

Pour déterminer le CV approximatif d'une estimation mensuelle, veuillez consulter le tableau A, lequel présente l'estimation en fonction de la région géographique et du CV. Les lignes correspondent à la région géographique à laquelle l'estimation est associée et les colonnes, au degré de précision exprimé en CV, selon la grandeur de l'estimation. Pour déterminer le CV d'une estimation X dans la région A, suivez la ligne de la région A jusqu'à l'estimation la plus proche de X sans la dépasser. Le titre de la colonne indiquera le CV approximatif. Par exemple, pour connaître l'erreur d'échantillonnage d'une estimation de 40 200 chômeurs à Terre-Neuve-et-Labrador en septembre 2004, on constate que l'estimation inférieure la plus proche, de 27 100, donne un CV de 5 %. L'estimation de 40 200 chômeurs à Terre-Neuve-et-Labrador aura donc un CV d'environ 5 %.

Tableau A: CV pour les estimations* mensuelles, Canada et provinces

Région géographique	Coefficient de variation								
	1,0 %	2,5 %	5,0 %	7,5 %	10,0 %	15,0 %	20,0 %	25,0 %	30,0 %
Canada	1 112,2	324,7	142,3	82,6	46,4	27,0	18,0	13,0	9,9
Terre-Neuve-et-Labrador	241,7	66,2	27,1	15,2	8,6	4,8	3,2	2,2	1,7
Île-du-Prince-Édouard	59,7	18,0	7,9	4,6	2,7	1,6	1,1	0,8	0,6
Nouvelle-Écosse	278,4	79,8	33,7	19,3	11,1	6,4	4,2	3,1	2,3
Nouveau-Brunswick	242,7	67,0	27,0	15,2	8,9	5,0	3,3	2,4	1,8
Québec	1 173,9	327,3	135,9	77,0	43,8	24,8	16,3	11,7	8,9
Ontario	1 060,6	304,0	131,5	75,8	42,2	24,3	16,1	11,6	8,8
Manitoba	231,5	68,3	30,1	17,6	9,9	5,8	3,9	2,8	2,1
Saskatchewan	193,6	56,6	24,8	14,4	8,1	4,7	3,1	2,3	1,7
Alberta	530,2	158,6	72,2	42,6	23,5	13,8	9,3	6,8	5,2
Colombie-Britannique	761,8	222,8	97,7	56,8	31,9	18,6	12,4	9,0	6,8

* Les estimations sont en milliers et arrondies à la centaine près.

Le tableau A donne une idée approximative de la variabilité d'échantillonnage. Cette dernière est modélisée pour que le CV de l'estimation soit inférieur ou égal au CV du tableau dans environ 75 % des cas. Néanmoins, dans 25 % des cas, le CV de l'estimation sera plus élevé que celui indiqué par le tableau.

Les valeurs de CV qui apparaissent au tableau A sont dérivées d'un modèle établi à partir des données de l'échantillon de l'EPA de 2001, 2002, 2003 et de la majeure partie de 2004. Il faut bien se rappeler que ces valeurs ne sont que des approximations. Pour une mesure plus précise de la variabilité, veuillez composer notre numéro sans frais 1 866 873-8788 ou communiquez avec nous par courriel à travail@statcan.ca.

Variabilité des estimations annuelles

Pour déterminer le CV approximatif d'une estimation d'une moyenne annuelle, veuillez consulter le tableau B, lequel présente l'estimation en fonction de la région géographique et du CV. Les lignes correspondent à la région géographique à laquelle l'estimation est associée et les colonnes, au degré de précision exprimé en CV, selon la grandeur de l'estimation. Pour déterminer le CV d'une estimation X dans la région A, suivez la ligne de la région A jusqu'à l'estimation la plus proche de X sans la dépasser. Le titre de la colonne indiquera le CV approximatif. Par exemple, pour connaître l'erreur d'échantillonnage d'une estimation annuelle de 39 800 chômeurs à Terre-Neuve-et-Labrador, on constate que l'estimation inférieure la plus proche, de 23 500, donne un CV de 2,5 %. L'estimation de 39 800 chômeurs à Terre-Neuve-et-Labrador aura donc un CV d'environ 2,5 %.

Tableau B: CV pour les estimations* de moyennes annuelles, Canada et provinces

Région géographique	Coefficient de variation								
	1,0 %	2,5 %	5,0 %	7,5 %	10,0 %	15,0 %	20,0 %	25,0 %	30,0 %
Canada	424,4	123,8	56,6	33,2	17,5	10,3	6,9	5,0	3,8
Terre-Neuve-et-Labrador	82,6	23,5	10,6	6,1	3,2	1,9	1,2	0,9	0,7
Île-du-Prince-Édouard	20,1	6,2	3,0	1,8	1,0	0,6	0,4	0,3	0,2
Nouvelle-Écosse	99,5	29,1	13,4	7,9	4,2	2,4	1,6	1,2	0,9
Nouveau-Brunswick	75,2	21,6	9,8	5,7	3,0	1,8	1,2	0,8	0,6
Québec	307,3	92,3	44,8	27,0	13,7	8,2	5,6	4,1	3,1
Ontario	335,4	102,1	50,0	30,3	15,5	9,4	6,4	4,7	3,6
Manitoba	82,0	24,2	11,7	7,0	3,5	2,1	1,4	1,0	0,8
Saskatchewan	70,1	20,0	9,4	5,5	2,7	1,6	1,1	0,8	0,6
Alberta	205,1	60,5	29,1	17,4	8,7	5,2	3,5	2,6	1,9
Colombie-Britannique	246,6	74,7	36,4	22,0	11,2	6,8	4,6	3,4	2,6

* Les estimations sont en milliers et arrondies à la centaine près.

Le tableau B donne une idée approximative de la variabilité d'échantillonnage. Cette dernière est modélisée pour que le CV de l'estimation soit inférieur ou égal au CV du tableau dans environ 75 % des cas. Néanmoins, dans 25 % des cas, le CV de l'estimation sera plus élevé que celui indiqué par le tableau.

Les valeurs de CV qui apparaissent au tableau B sont dérivées d'un modèle établi à partir des données de l'échantillon de l'EPA de 2000, 2001, 2002, 2003 et de la majeure partie de 2004. Il faut bien se rappeler que ces valeurs ne sont que des approximations. Pour une mesure plus précise de la variabilité, veuillez composer notre numéro sans frais 1 866 873-8788 ou communiquez avec nous par courriel à travail@statcan.ca.

Variabilité des taux

Pour les estimations exprimées sous forme de taux ou de pourcentages, la variabilité d'échantillonnage dépend de la variabilité du numérateur et du dénominateur du rapport.

Taux de chômage

Dans un groupe de personnes, le taux de chômage est défini comme le rapport du nombre de chômeurs, soit X, sur le nombre total de personnes dans la population active, soit Y. Le groupe peut désigner une province ou une RMR et(ou) un groupe d'âge-sexe. Par exemple, en septembre 2004, on dénombrait environ 40 200 chômeurs à Terre-Neuve-et-Labrador, tandis que la population active de la province comptait 253 700 personnes, ce qui donnait un taux de chômage de 15,8 %.

Pour déterminer le CV du taux de chômage, on se sert de la formule suivante :

$$CV(X/Y) = \sqrt{[CV(X)]^2 - [CV(Y)]^2}$$

où CV(X) est la valeur du CV associée au nombre total de chômeurs d'un sous-groupe régional ou démographique et CV(Y), la valeur du CV associé au nombre total de personnes faisant partie de la population active dans le même sous-groupe. Pour reprendre l'exemple de Terre-Neuve-et-Labrador, le CV du taux de chômage de 15,8 % serait égal à $\sqrt{5^2 - (1)^2} = 4,9\%$; le CV associé aux estimations mensuelles de 40 200 et de 253 700 à Terre-Neuve-et-Labrador est respectivement de 5 % et de 1 %, selon le tableau A.

Taux d'activité et taux d'emploi

Le taux d'activité représente la population active exprimée en pourcentage de la population totale. Le taux d'emploi est le nombre total de personnes occupées divisé par la population totale. Le numérateur et le dénominateur de ces deux rapports se rapportent au même groupe régional et démographique.

Les estimations de la population de l'EPA à l'échelle du Canada, des provinces, des RMR et par groupes d'âge-sexe ne sont pas sujettes à la variabilité d'échantillonnage, car elles sont étalonnées selon des sources indépendantes. Par conséquent, le CV correspondant du taux d'activité et du taux d'emploi est équivalent au CV du numérateur.

On appelle «domaine» les sous-groupes se trouvant à l'intérieur du Canada, des provinces et des groupes d'âge-sexe. Ainsi, les personnes occupées dans le secteur de l'agriculture au Manitoba forment un domaine. Pour déterminer le CV des taux se rapportant à un domaine, on doit tenir compte de la variabilité du numérateur et du dénominateur, car le dénominateur n'est plus un total contrôlé. Il est donc sujet à la variabilité d'échantillonnage. On peut calculer le CV associé au taux d'activité et au taux d'emploi dans un domaine de la même façon que celle montrée précédemment pour le taux de chômage. Les totaux figurant au numérateur et au dénominateur d'un taux en particulier devraient se rapporter au même domaine ou au même sous-groupe.

Variabilité de l'estimation d'un changement

La différence entre des estimations provenant de deux périodes différentes donne une estimation du changement, laquelle est sujette aussi à la variabilité d'échantillonnage. L'estimation d'un changement entre deux années ou entre deux mois repose sur deux échantillons qui peuvent avoir des ménages en commun. Ainsi, le CV du changement dépend à la fois du CV des estimations observées à chacune des deux périodes et du chevauchement entre les échantillons des deux périodes, ρ . La formule qui suit peut être utilisée pour calculer le CV de l'estimation du changement :

$$CV(Y_2 - Y_1) = \sqrt{1 - \rho} \frac{\sqrt{Y_1^2 CV(Y_1)^2 + Y_2^2 CV(Y_2)^2}}{(Y_2 - Y_1)}$$

où Y_1 et Y_2 correspondent à l'estimation respective des deux périodes; la valeur de ρ est 0,5 pour un changement entre deux mois consécutifs et zéro pour un changement couvrant toute autre période. Lorsqu'on compare les moyennes annuelles de deux années, les CV des estimations annuelles devraient être dérivées à partir du tableau B. Pour un changement entre deux mois, les estimations désaisonnalisées devraient être utilisées, conjointement avec les CV des estimations mensuelles dérivées à partir du tableau A. Veuillez prendre note que la formule ci-dessus produit des estimations approximatives de la variabilité de l'échantillonnage associées à l'estimation d'un changement.

Comment interpréter la valeur du CV

Les Enquêtes-ménages de Statistique Canada utilisent généralement les lignes directrices et les catégories de fiabilité suivantes pour interpréter les valeurs de CV pour l'exactitude des données et la diffusion de l'information statistique. Ces lignes directrices sont transmises à titre de référence seulement.

Catégorie 1 - Si le CV est $\leq 16,5\%$ - Aucune restriction de diffusion: Les données sont suffisamment exactes, si bien qu'un avertissement particulier aux utilisateurs ou d'autres restrictions ne sont pas nécessaires.

Catégorie 2 - Si le CV est $> 16,5\%$ et $\leq 33,3\%$ - Diffusion avec mise en garde: Les données sont potentiellement utiles pour certaines fins, mais devraient être accompagnées d'un avertissement aux utilisateurs concernant leur exactitude.

Catégorie 3 - Si le CV est $> 33,3\%$ - Diffusion déconseillée: Les données contiennent un niveau d'erreur élevé au point qu'elles ne devraient pas être diffusées dans la plupart des circonstances afin d'éviter de tromper les utilisateurs. Si les utilisateurs insistent pour inclure les données de la catégorie 3 dans un produit non normalisé, même après avoir été informés de leur exactitude, les données devraient être accompagnées d'un avis de non-responsabilité. L'utilisateur devrait reconnaître les mises en garde reçues et s'engager à ne pas diffuser, présenter ni déclarer les données, directement ou indirectement, sans cet avis de non-responsabilité.

8.6 Critères de diffusion pour l'Enquête sur la population active

Il ne serait pas possible de calculer avec exactitude le degré de variabilité de chaque estimation diffusée dans le cadre de l'EPA. Comme il existe un lien étroit entre la taille d'une estimation et son degré de variabilité, on ne tient pas compte dans le cadre de l'EPA des estimations inférieures aux valeurs indiquées dans le tableau qui suit.

Valeur minimale pour diffusion (en milliers)	
Canada	1.5
Terre-Neuve-et-Labrador	0.5
Île-du-Prince-Édouard	0.2
Nouvelle-Écosse	0.5
Nouveau-Brunswick	0.5
Québec	1.5
Ontario	1.5
Manitoba	0.5
Saskatchewan	0.5
Alberta	1.5
Colombie-Britannique	1.5

8.7 Estimation composite

Le terme « estimation composite » renvoie à tout estimateur ponctuel construit à partir de la combinaison de deux estimateurs ou plus. Dans les enquêtes dont la conception s'apparente à celle de l'EPA, l'estimation composite fait généralement référence à une moyenne pondérée de l'estimateur actuel et d'un estimateur « axé sur la variation ». L'estimation axée sur la variation met à jour l'estimation du mois précédent au moyen d'une estimation de la variation calculée à partir de l'échantillon du mois actuel et de l'échantillon du mois précédent. La méthode d'estimation composite qui a été élaborée produit un seul ensemble de poids d'enquête, ce qui la rend applicable à l'EPA sur le plan opérationnel.

La méthode d'estimation composite utilise le système de renouvellement de l'EPA pour améliorer les estimations. Ainsi, les ménages choisis pour l'EPA font partie de l'échantillon pendant six mois consécutifs. Chaque mois, environ un sixième des ménages sont interviewés pour la première fois, un sixième pour la deuxième fois, et ainsi de suite. Chaque groupe de ménages forme ce qu'on appelle un groupe de renouvellement ou panel. Durant chaque période de deux mois consécutifs, les cinq sixièmes des ménages forment un échantillon commun. Une partie de la variation apparente dans les estimations d'un mois à l'autre peut être due au remplacement d'un groupe de renouvellement par un autre dont les caractéristiques sont très différentes. Cela a pour effet d'introduire un bruit (ou, en des termes plus précis, une erreur d'échantillonnage) dans les estimations de la variation et rend difficile la perception des tendances à court terme.

Pour une série de variables prédéterminées, l'estimation composite tire profit du plan de renouvellement en accordant davantage d'importance aux changements imputables à l'échantillon commun. On accroît la fiabilité des données en améliorant ainsi l'estimation de la variation, tout en maintenant la qualité de l'estimation de niveau. Une importante étape de l'estimation composite consiste à choisir les variables clés ou prédéterminées. Comme il s'agit des variables qui généreront la plus forte réduction de l'erreur d'échantillonnage, et qu'il y a une limite quant au nombre pouvant être utilisé, cette étape a fait l'objet d'une mûre réflexion. Deux critères ont guidé l'élaboration de la stratégie à utiliser. Dans un premier temps, on a choisi une série de variables jugées hautement importantes et pour lesquelles il existe de nombreuses autres séries publiées. Pour satisfaire à ce critère au niveau provincial, les totaux des personnes

occupées, des chômeurs et des personnes inactives parmi les hommes et les femmes adultes et les jeunes hommes et femmes (et, implicitement, le total au niveau provincial), ont été utilisés. Dans un deuxième temps, on a choisi des variables qui présentent un grand intérêt mais qui sont plus sujettes aux erreurs d'échantillonnage. Cela a mené à la sélection des groupes de branches d'activité et des catégories de travailleurs, au niveau provincial. Toutes les autres séries de données sont appelées « séries de données non composites ».

Le principal avantage lié à l'utilisation des variables composites clés vient de la réduction de l'erreur d'échantillonnage; les gains sont modestes dans le cas des estimations de niveau, mais ils sont appréciables pour ce qui est des estimations de la variation. Cette diminution de l'erreur améliore les séries chronologiques de l'EPA, car il est ainsi plus facile de déceler les tendances saisonnières. De plus, grâce à la réduction de l'instabilité des séries chronologiques, il devient possible de publier, sur une base mensuelle, des séries qui n'étaient jusqu'ici publiées que sur la base de moyennes mobiles de trois mois (séries provinciales sur la branche d'activité). Peu ou point d'incidence a été observée sur les séries de données non composites.

9.0 Questionnaire de l'Enquête sur la population active

Le questionnaire de l'Enquête sur la population active est le principal moyen utilisé par Statistique Canada pour recueillir des données mensuelles sur le travail ou les activités de recherche d'emploi de la population canadienne âgée de 15 ans et plus.

On remplit le questionnaire pour chacun des membres du ménage âgés de 15 ans et plus, exception faite des membres des Forces armées régulières.

Dans les interviews subséquentes de l'Enquête sur la population active, on ne recueillera pas de renseignements auprès des personnes âgées de 70 ans et plus, à moins que celles-ci n'aient pris part à l'enquête pendant au moins deux mois consécutifs.

[Cliquez ici](#) pour afficher le questionnaire de l'Enquête sur la population active

9.1 Lignes directrices relatives à l'utilisation du questionnaire de l'Enquête sur la population active

[Cliquez ici](#) pour afficher les lignes directrices relatives au questionnaire de l'EPA

10.0 Cliché d'enregistrement

10.1 Cliché d'enregistrement à grande diffusion

[Cliquez ici](#) pour afficher le cliché d'enregistrement à grande diffusion

[Cliquez ici](#) pour afficher la liste des variables calculées

10.2 Cliché d'enregistrement à diffusion restreinte (confidentiel)

[Cliquez ici](#) pour afficher le cliché d'enregistrement à diffusion restreinte (confidentiel)